

République Démocratique du Congo



MINISTRE DES DROITS HUMAINS



Atelier de l'évaluation des recommandations issues de l'examen périodique Universel 3^{ème} cycle en vue de l'élaboration d'une feuille de route.

Du 21 au 22 octobre 2021
Pullman Hôtel – Kinshasa/RDC

“ RAPPORT FINAL ”

Par

Luc LUTALA KYAD'I

Consultant



Ambassade de Belgique en RDC
Kinshasa



UNION EUROPÉENNE

Contexte du Rapport

La République Démocratique du Congo a été examinée le 7 mai en 2019, dans le cadre du troisième cycle de l'Examen périodique universel (EPU), à cette occasion, elle avait reçu 267 recommandations dont 239 ont été acceptées et 28 notées. Le besoin de faire le bilan de leur mise en œuvre, deux ans et demi plus tard, a motivé l'organisation de l'atelier d'évaluation des recommandations issues de l'Examen périodique universel du 3ème cycle en vue de l'élaboration d'une feuille de route par les différentes parties prenantes pour la rédaction du rapport à mi-parcours en 2022.

Dans le cadre de l'atelier sur l'évaluation mi-parcours des recommandations issues de l'Examen périodique universel des droits humains, le consultant, Monsieur Luc LUTALA avait la responsabilité de rédiger et produire le rapport final. Ce dernier devrait souligner les points clefs issus des groupes de travail et les engagements pris, à travers la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations EPU.

Le présent rapport découle de cet engagement et se structure autour des points suivants :

1. L'organisation de l'atelier
2. L'ouverture officielle de l'atelier
3. Les exposés sur la circonscription du contexte de mise en œuvre des recommandations EPU
4. Les travaux en ateliers thématiques
5. La restitution en plénière des travaux d'ateliers par thématique
6. Les conclusions des travaux des ateliers thématiques en vue de la feuille de route
7. Les annexes aux conclusions comprenant l'agenda de l'atelier, les allocutions des officiels à la cérémonie d'ouverture, les feuilles de route des cinq groupes, leurs déclarations ainsi que l'allocution de clôture de l'atelier de son Excellence Monsieur le Ministre des Droits Humains.

I. De l'organisation de l'atelier

Le Ministère des Droits Humains, avec l'appui de la Délégation de l'Union européenne et de l'Ambassade du Royaume de Belgique en RDC ainsi que de l'UPRInfo, a invité différentes parties prenantes à un atelier centré sur l'évaluation des recommandations issues du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU).

L'atelier s'est déroulé du 21 au 22 octobre aux Salons Congo et Kasai de l'Hôtel Pullman de Kinshasa. Ses travaux ont connu un déroulement en cinq escaliers notamment :

- I. La cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier
- II. Les exposés sur mise à jour des thématiques des droits humains selon les recommandations EPU
- III. Les travaux en ateliers thématiques pour l'élaboration de la feuille de route
- IV. La restitution en plénière des travaux d'ateliers par thématique et
- V. Une cérémonie de clôture de l'atelier

L'objectif stratégique dudit atelier était de débiter les travaux visant à l'élaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre de 239 recommandations acceptées par la RDC à l'issue de son EPU.

II. De l'ouverture officielle de l'atelier

L'atelier a été ouvert devant plusieurs parties prenantes, notamment la Présidence de la République, le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) avec la présence du 2^{ème} vice-président du Sénat et les Honorables Députés, le Vice-Ministre de la Justice, les ambassadeurs dont celui du Royaume de Belgique et de la Représentation de l'Union européenne, des membres du corps diplomatique, des représentants de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, des cours et tribunaux ainsi que de la société civile.

La cérémonie d'ouverture, guidée par la Conseillère de Son Excellence Monsieur le Ministre des Droits Humains, Mme Linda Lobamba, a consisté en interventions des personnalités de haut niveau aussi bien de la RDC que de la communauté internationale. Lors de leurs discours, les différents intervenants ont exprimé leur appui à la RDC et ont remercié le Ministère des Droits Humains pour son initiative :

- Le Directeur du BCNUDH, Mr Abdoul Aziz Thioye a rappelé que « l'efficacité de l'EPU réside, non seulement dans la coopération des Etats avec ce mécanisme, mais surtout dans la mise en œuvre des recommandations acceptées ». Il a insisté sur les quatre capacités essentielles à savoir : les capacités d'engagement, de coordination, de consultation et celle de gestion de l'information, tout en saluant l'excellente santé de la collaboration entre la République Démocratique du Congo et l'ensemble des mécanismes de promotion et de protection des droits de l'Homme. Revenant sur l'importance de l'approche multipartite dans la mise en œuvre et la complémentarité des mécanismes onusiens et régionaux des droits humains, « il a plaidé pour une dotation des moyens logistiques et financiers adéquats au Comité interministériel des droits de l'homme pour lui permettre de mener à bien sa mission de préparation des rapports, de coordination entre différentes parties prenantes et de gestion des informations sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU ».

- L'Ambassadeur de l'Union européenne, M Jean Marc Châtaignierⁱ, saluant l'engagement constructif de la République Démocratique du Congo a donné suite aux recommandations de l'EPU reçues du 3^{ème} Cycle, il a souligné le fait que pour l'Union européenne, comme pour l'Union africaine, « la démocratie, la promotion des libertés fondamentales et la bonne gouvernance sont au cœur de notre identité et constituent des objectifs majeurs de la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne ». En réaffirmant le partenariat de longue date avec la RDC et l'engagement de l'UE à soutenir l'amélioration de la situation des droits de l'Homme, M Châtaignier a exprimé la disposition de l'UE à accompagner le Gouvernement de la RDC dans la mise en œuvre des obligations en matière des droits humains. « L'élaboration d'une feuille de route basée sur les recommandations reçues à travers l'EPU signale un engagement à la fois pour la protection et la promotion des droits de l'Homme ». Il a insisté sur la nécessité de voir celle-ci prendre en compte la situation sécuritaire et son impact sur les questions des droits humains, la protection des droits de l'Homme dont la liberté d'expression et de presse dans les perspectives de la transparence et de la crédibilité des élections de 2023.
- L'Ambassadeur du Royaume de Belgique, M Johan INDEKEU, a estimé que l'organisation de l'atelier témoigne la volonté de la RDC de consolider le respect des droits humains. Il a rappelé que le mécanisme EPU permet aux Etats de dialoguer et de se parler sur des valeurs partagées, dans l'esprit de la collaboration selon ce mécanisme. Il a salué les efforts du Gouvernement à associer les différentes parties prenantes pour fixer la feuille de route de mise en œuvre des recommandations bien que cette tâche incombe en premier au Gouvernement de la RDC.

« L'envergure de cet atelier est également à saluer, car il verra des experts d'horizons différents réfléchir et se concerter pour établir ensemble une feuille de route pour mettre en œuvre les recommandations adressées à la RDC par ses pairs lors de l'Examen périodique universel ».

- Son Excellence le Ministre des Droits Humains, Me Albert Fabrice PUELA, rappelant que l'EPU a pour but d'améliorer la situation des droits humains dans tous les pays et d'entraîner ainsi des changements importants pour les populations du monde entier, a réitéré « la volonté du Gouvernement de la RDC, sous la direction du Premier Ministre, et l'impulsion du Chef de l'Etat de mettre fin aux cycles des violences partout où elles se produisent, ». Il a émis le vœu de voir cet atelier, qui regroupe les différentes parties prenantes, au niveau institutionnel, la société civile et les partenaires internationaux, permettre de faire le bilan sur le taux de réalisation de 239 recommandations acceptées par la RDC sur les 267 émises lors du 3^{ème} cycle afin de renforcer la mise en œuvre de ces recommandations et contribuer à une feuille de route qui soit inclusive.

Le Ministre a remercié l'Ambassade du Royaume de Belgique, la représentation de l'Union européenne, l'UPR Info et le Centre Carter. Pour clore son discours, il a déclaré ouverts, les travaux de l'atelier sur l'Examen périodique universel sur les droits de l'Homme en RDC.

Une photo de famille a été prise avant l'ouverture des travaux.





III. Des exposés sur la circonscription du contexte de mise en œuvre des recommandations EPU

Ces exposés ont porté notamment sur :

2.1. La restitution par le CIDH du rapport national à l'Examen périodique universel du 3^{ème} cycle (Secrétaire Permanent Adjoint de CIDH, M. Jean-Baptiste INGOLI

Monsieur INGOLI a articulé son intervention dans le cadre de la restitution du 3^{ème} passage de la RDC à l'EPU en faisant un résumé de l'intervention de son Excellence Madame la Ministre à l'époque, Marie Ange MUSHOBEKWA, lors de l'examen ainsi qu'un aperçu général du dialogue interactif et les recommandations reçues. Finalement Monsieur INGOLI a résumé les activités qui ont été menées par le CIDH après le passage du 3^{ème} cycle.

Monsieur INGOLI a aussi insisté sur le travail effectué par le CIDH après le passage à l'EPU et avec le soutien du BCNUDH. Le CIDH a élaboré un plan intégré des recommandations qui ont pris en compte toutes les recommandations des droits humains : procédures spéciales, organes de traite et l'EPU. Il a aussi exprimé le fait que la production d'un rapport à mi-parcours est une bonne pratique afin de démontrer la volonté du Gouvernement de la RDC de respecter ses engagements pris dans le cadre du 3^{ème} cycle de l'EPU.

2.2. L'Etat des lieux général concernant la mise en œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle de l'EPU, par M William Baye, Conseiller à la Commission Nationale des Droits de l'Homme.ii

L'intervention de M Baye s'est focalisée sur l'état de lieu général des progrès réalisés à mi-parcours, mais aussi des défis dans la mise en œuvre des recommandations acceptées. Après avoir exprimé que la CNDH porte une attention particulière sur des thématiques phares qui représentent la totalité des recommandations reçues, il a souligné les progrès et les défis de la mise en œuvre des 239 recommandations acceptées. Il a relevé des progrès tels que :

- Adoption en première lecture, par l'une ou l'autre des deux Chambres du Parlement, de deux (2) Propositions de loi : celle portant promotion et

protection des droits des peuples autochtones pygmées et celle portant promotion et protection des droits des personnes handicapées ;

- La dotation du Comité Interministériel des droits de l'homme en locaux et l'appui apporté à son fonctionnement ;
- La dotation de la CNDH d'un bâtiment ainsi que l'augmentation de ses ressources ayant permis le recrutement et le déploiement de son personnel dans plusieurs Chefs-lieux de Provinces, Villes et Territoires.

En ce qui concerne les défis en matière des droits humains, M Baye a souligné ceux qui rentrent dans la première attention de la CNDH , entre autres: les préoccupations en rapport avec la réduction de l'espace de liberté de manifester publiquement et pacifiquement, la ratification ou adhésion aux principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, la non-révision et la non-adaptation du cadre juridique qui organise le régime pénitentiaire et aux faibles ressources allouées aux établissements pénitentiaires, la mise en place du Conseil national de l'enfance.

2.3. Le Suivi des engagements en matière des droits humains. Présentation des éléments clefs pour l'élaboration d'une feuille de route – par la Directrice Exécutive d'UPR-Info, Mme Mona M'Bikay.

Mme M'Bikay a rappelé que la responsabilité primaire pour respecter, protéger et réaliser les droits humains appartient au Gouvernement. Cependant, l'EPU implique la participation de l'ensemble des parties prenantes pour assurer une mise en œuvre effective et durable des recommandations. « Votre présence dans la salle, a-t-elle dit aux parties prenantes, est clé et est gage d'un atelier fructueux ». Elle est revenue sur l'importance de dessiner une feuille de route pour soutenir la mise en œuvre des recommandations d'ici 2024, année du prochain EPU de la RDC dans le cadre du 4^{ème} cycle.

« Dessiner une feuille de route, c'est partir d'un point A pour atteindre un point B » en définissant :

- Les mesures à prendre ;
- Les responsabilités des acteurs nationaux en fonction de leurs compétences ;
- Des indicateurs de résultats qui permettront d'évaluer les progrès réalisés ;
- Ces progrès reflèteront les changements effectifs dans la protection des droits de la personne.

Pour engager les parties prenantes dans une perspective de continuité du travail, elle les a invités à considérer que « La feuille de route qui se dessinera à l'issue de ces deux jours d'atelier ne sera pas exhaustive. Elle constituera un début d'un travail de collaboration entre les parties prenantes pour finaliser une feuille de route complète par thématique de droits humains reprenant l'ensemble des recommandations reçues par la RDC ».

2.4. Le mot d'introduction du Centre Carter par Mme Marie-Jo NTSHAYKOLO

Elle a parlé des ateliers que UPR Info a organisés, en collaboration avec le Centre Carter pour soutenir les OSC et la CNDH, dans le processus du 3^{ème} Cycle EPU de la RDC. Ces ateliers ont porté, entre autres sur l'élaboration des rapports EPU, le plaidoyer avant l'examen des recommandations et l'organisation des Pré-sessions à Kinshasa ainsi que des ateliers sur l'élaboration des stratégies d'action OSC pour soutenir la mise en œuvre des recommandations EPU.

Les jours avant l'activité du rapport, UPR Info et le centre carter avaient organisé des ateliers préparatoires pour le CIDH, la CNDH et OSC ainsi que le Parlement.

2.5. La Restitution des travaux des ateliers précédents des différentes parties prenantes par Monsieur Junior Safari de PRODEV et Mme Aida KALENGA Secrétaire permanente du CIDH

Monsieur Junior Safari est revenu sur la restitution des travaux des ateliers (OSC), notamment :

- La répartition des participants en 5 thématiques clés des recommandations reçues par la RDC ;
- Travail de réflexion dans les thématiques pour faire le point sur l'état de lieu et voir ce qui restait à faire pour la mise en œuvre des recommandations ;
- La revue des recommandations du 3^{ème} cycle, et la mise en évidence des défis ;
- Finalement, l'élaboration des indicateurs des droits humains en lien avec les ODD pour bien faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Il a souligné que le travail a aussi consisté à faire le lien entre les recommandations reçues, les politiques et mesures déjà en cours de développement. Il a salué l'esprit de synergie avec les institutions gouvernementales et les autres parties prenantes dans l'élaboration des rapports à mi-parcours de l'EPU.

Mme Aïda KALENGA, Secrétaire permanente du CIDH, est intervenue sur le rôle du CIDH, notamment celui de :

- Préparer les rapports des droits humains à adresser aux mécanismes des droits humains ;
- Faire le suivi et l'évaluation des recommandations issues de ces mécanismes.

Elle a souligné que la CIDH a aussi bénéficié d'une formation sur l'élaboration d'un rapport mi-parcours et l'élaboration d'une feuille de route pour l'analyse de la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU.

Elle a conclu en signalant que la CIDH, la CNDH et les OSC avaient déjà effectué un travail en amont et que le but de l'atelier était de continuer ce travail et de réussir à avoir une feuille de route multipartite.

IV. Des travaux en ateliers thématiques

Conformément aux cinq thématiques retenus comme axes d'orientation, les ateliers se sont déroulés l'après-midi du 21 et l'avant-midi du 22 octobre :

- Thématique droits civils et politiques
- Thématique droits économiques, sociaux et culturels
- Thématique droits des femmes, y compris violences sexuelles
- Thématique droits des enfants
- Thématique justice et lutte contre l'impunité

Les délégués des parties prenantes ont été répartis dans les différents groupes, au regard de leurs compétences et de manière à équilibrer la représentativité dans les différents groupes.

Chaque groupe a eu deux obligations, à savoir :

- a. Travailler sur la feuille de route tenant compte des recommandations déjà analysées lors des ateliers préparatoires, organisés par UPR Info ;
- b. Préparer une déclaration sur le travail effectué de l'élaboration des feuilles de route pour la session plénière. Cette déclaration prenait 1 recommandation EPU de la feuille de route à titre illustratif de tout le processus.

Pour assurer le bon travail dans chaque groupe, tous les participants ont reçu le modèle de la feuille de route comptant toutes les recommandations reçues de l'EPU, le modèle de la feuille de route réduit – comptant juste les recommandations phares pour chaque groupe thématique, une fiche technique d'analyse des recommandations permettant de suivre un cadre logique pour l'analyse des recommandations et le développement de ces indicateurs, et un modèle de déclaration pour guider la présentation en plénière.

V. De la restitution des travaux d'ateliers en plénière

Pendant leurs travaux, les groupes thématiques ont organisé chacun leur travail en choisissant entre 3 et 5 recommandations et se sont dotés d'un bureau composé notamment d'un Président, d'un Secrétaire et d'un rapporteur. Les résultats de leurs travaux, coulés en feuille de route, ont été présentés en plénière.

La séance en plénière a consisté en la lecture des déclarations par chaque groupe. Celles-ci ont pris en compte :

- 1.1. Etat des lieux de mise en œuvre de chaque recommandation avec l'approche basée sur les droits humains et le genre ;
- 1.2. Présentation de la feuille de route avec des indicateurs concrets permettant de mesurer les progrès de la mise en œuvre des recommandations analysées ;
- 1.3. La corrélation entre la mise en œuvre des recommandations et réalisation des ODD.

A cet effet, la plénière de la deuxième journée s'est clôturée par la lecture des déclarations de chaque groupe thématique.

Elle a été suivie par la cérémonie officielle de clôture. Celle-ci a consisté en la lecture des conclusions générales de l'Atelier par le rapporteur de l'Atelier, Monsieur Luc LUTALA KYAD'I et par l'Allocution de clôture de son Excellence Me Albert Fabrice Puela, Ministre des Droits Humains.

Des conclusions des travaux des ateliers thématiques en vue de la feuille de route

Il convient de considérer les conclusions des travaux des cinq groupes thématiques tels que condensés et présentés à la clôture, non pas comme la feuille de route globale, mais un début de feuille de route. Il a été établi la nécessité, pour les parties prenantes, de poursuivre les travaux pour la finaliser et intégrer l'ensemble des recommandations acceptées.

Lors de la plénière, chaque groupe a fait une intervention qui a proposé des pistes complètes des thèmes, les droits humains ressortant de la recommandation, les Objectifs de développement durable, les actions à mener, les points focaux pour chacune, les indicateurs de mise en œuvre ainsi que les résultats attendus d'ici 2024.

Le tableau ci-après présente les principaux éléments qui sont sortis des délibérations multipartites. Les feuilles de route provisoires établies lors de l'atelier devront être peaufinées par l'indication d'indicateurs de progrès et de résultats.

Groupe	Cadre EPU	Représentation des parties prenantes dans le groupe de travail	Recommandations analysées	Actions à mener	Résultats en 2024
Thématique droits civils et politiques	Pour cette thématique la RDC a reçu 79 recommandations dont 19 ont été notées	19 participants des Ministères, Commission Nationale des Droits Humains, Assemblée Nationale), BCNUDH et Acteurs de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> • 119.267- Réformer les lois pertinentes pour lutter contre l'apatridie, et faciliter les naissances et la délivrance des documents d'identité (Mexique). • 119.193 - Améliorer la formation des forces de sécurité à lutter contre les violations des droits de l'Homme, en particulier les violences sexuelles contre les femmes et filles, et mettre fin à l'impunité (Brésil) • 119.142 Etablir les mécanismes de justice transitionnelle, lutter contre l'impunité des auteurs des graves violations des droits de l'Homme et renforcer la coopération avec la Cour Pénale Internationale (Costa Rica) • 119.112 Retirer toutes les mesures de fermeture des médias et ne plus recourir à la pratique consistant à limiter ou à couper les systèmes de communication (tels qu'internet 	<ul style="list-style-type: none"> a. Modification de la loi sur la nationalité afin de supprimer les éléments exposant à l'apatridie b. Ouverture des bureaux de l'Etat civil dans les grands hôpitaux c. Formation du personnel des hôpitaux concernés d. Campagne de sensibilisation sur l'enregistrement des naissances e. Informatisation de l'Etat civil 	Croissance de naissances enregistrées et réduction des cas d'apatrides

			et les services de messagerie courte), y compris pendant les moments de tension ou de mobilisation populaire. (Belgique).		
Thématique droits économiques, sociaux et culturels	Pour cette thématique la RDC a reçu 36 recommandations	18 participants des Ministères, Commission Nationale des Droits Humains, Assemblée Nationale), BCNUDH et Acteurs de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> • 119.258 Envisager l'adoption de lois spéciales, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui permettraient de traiter plus efficacement les questions concernant les enfants handicapés (Serbie) ; • 119.23 Ratifier et mettre en œuvre le Protocole de 2014 à la Convention sur le travail forcé, 1930 (no 29) de l'Organisation internationale du Travail (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ; • 119.46 Continuer à élaborer et à mettre en œuvre des programmes et des projets visant à améliorer l'emploi des jeunes (Philippines) ; • 119.158 Poursuivre le renforcement des efforts visant à mettre en œuvre le plan national de développement sanitaire (Afrique du Sud) ; 	<ul style="list-style-type: none"> a. Au niveau légal et institutionnel : mise en œuvre effective des programmes liés aux droits économiques, sociaux et culturels. b. Au niveau de renforcement de capacités : nécessité d'intensifier des diverses formations du personnel enseignant ; et moderniser les structures. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Amélioration de l'inclusivité, de l'insertion et de l'accessibilité des écoles pour les enfants vulnérables et marginalisés. b. Développement de l'autonomisation des groupes vulnérables et marginalisés dans l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels dans les secteurs tels que l'emploi, la santé, le logement et l'éducation.

<p>Thématique droits des femmes, y compris violences sexuelles</p>	<p>Pour cette thématique la RDC a reçu 77 recommandations dont 2 ont été notées.</p>	<p>18 participants des Ministères, Commission Nationale des Droits Humains, Assemblée Nationale), BCNUDH et Acteurs de la société civile</p>	<ul style="list-style-type: none"> •119.232. Redoubler des efforts en vue d'accroître la participation des femmes à la vie publique et combattre la violence sexuelle. •119.227. Poursuivre l'exécution des mesures propres à autonomiser les femmes et les filles en leur offrant l'égalité des chances socioéconomiques et encourager leur participation dans les structures politiques et les organes de décision (Inde). •119.213. Adopter et appliquer dans l'esprit des ODD5 de développement durable, une loi qui porte sur les violences domestiques et prendre des mesures concrètes pour éliminer la violence domestique et le viol conjugal. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Vulgariser et traduire en langues nationales les instruments juridiques et les textes réglementaires protégeant les femmes et les filles ; c. Sensibiliser sur les bienfaits de la participation des femmes à la vie publications et aux méfaits des violences ; d. Mise en place de conseils locaux de sécurité de proximité c. Consulter les parties prenantes et échanger les expériences et meilleures pratiques ; d. Mener des plaidoyers pour une meilleure promotion et protection des droits des femmes. e. Soutenir la participation des femmes au processus de décisions. 	<p>Accroissement de la participation de la femme dans la vie économique et politique ; Participation à parité des femmes dans les instances de prise de décision Eradication des violences sexuelles.</p>
--	--	--	--	---	---

Thématique droits des enfants	Pour cette thématique la RDC a reçu 85 recommandations dont 2 ont été notées	9 délégués des Ministères, Commission Nationale des Droits Humains, Assemblée Nationale, et Acteurs de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> •119.267 Réformer les lois pertinentes pour lutter contre l'apatridie, et faciliter l'enregistrement des naissances et la délivrance de documents d'identité (Mexique). •119.193 Améliorer la formation des forces de sécurité à la lutte contre les violations des droits de l'homme, en particulier les violences sexuelles contre les femmes et les filles, et mettre fin à l'impunité (Brésil) ; •119.142 Établir des mécanismes de justice transitionnelle, lutter contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et renforcer la coopération avec la Cour pénale internationale (Costa Rica) ; •119.112 Retirer toutes les mesures de fermeture des médias et ne plus recourir à la pratique consistant à limiter ou à couper les systèmes de communication (tels qu'Internet et les services de messagerie courte), y compris pendant les moments de tension ou de mobilisation populaire (Belgique) 	<ul style="list-style-type: none"> a. Gratuité totale b. Accès à l'éducation c. Qualité de l'éducation d. Sortir tous les enfants des mines où ils sont soumis aux pires formes de travail ; e. Restauration de la paix et de l'autorité de l'état dans les zones en conflit. f. Accroissement du contrôle de l'Etat sur les mines artisanales à travers le pays. 	<p>Accès à une éducation de base de qualité, inclusive pour toutes les filles et tous les garçons ;</p> <p>Augmentation des financements alloués par l'Etat à l'éducation</p> <p>Abolition des pires formes de travail des enfants et réhabilitation des enfants travaillant dans les mines.</p> <p>Restauration de la paix et de l'autorité de l'état dans les zones en conflit.</p>
-------------------------------	--	--	---	---	---

Thématique justice et lutte contre l'impunité	Pour cette thématique la RDC a reçu 33 recommandations	9 représentants des Ministères, Commission Nationale des Droits Humains, Assemblée Nationale, et Acteurs de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> •119.197 Protéger les personnes contre les violences sexuelles, en particulier dans les conflits armés, et fournir des services médicaux et un accès à la justice aux victimes (France) ; •119.145 Accélérer les efforts en vue de la mise en œuvre intégrale de la politique nationale 2017-2026 sur la réforme du secteur de la justice (Namibie) ; •119.142 Établir des mécanismes de justice transitionnelle, lutter contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et renforcer la coopération avec la Cour pénale internationale (Costa Rica) 	<ul style="list-style-type: none"> a. Réprimer pénalement les auteurs et les complices des violences sexuelles ; b. Mener les négociations avec les groupes armés et autres acteurs impliqués pour mettre fin à l'activisme des groupes armés irréguliers ; c. Organiser les campagnes de sensibilisation sur les droits de la femme ; d. Procéder à la démobilisation, désarmement et réinsertion des anciens rebelles ; e. Former les forces de défenses et de sécurités en matière de la paix et de lutte contre les violences sexuelles ; f. Formation des acteurs judiciaires sur la Justice transitionnelle ; g. Assurer la gratuité des soins au survivants des violences sexuelles ; 	<p>Mise en place du P-DDRCS ;</p> <p>Création du Fonds national de Réparation des Victimes de Violences Sexuelles et Crimes graves en RDC (FONAREV) ;</p> <p>Actualisation du Plan d'Action Prioritaire de la Réforme de la Justice (PANR) ;</p>
---	--	---	--	---	--

				<ul style="list-style-type: none">h. Former les personnels soignants ;i. Doter les structures sanitaires des moyens adéquats ;j. Renforcer les capacités des acteurs de la justice.	
--	--	--	--	---	--

La feuille de route consolidée et les déclarations sont en annexe au présent rapport.

Cet atelier a révélé des progrès et des défis dans les objectifs qui lui étaient assignés :

I. En ce qui concerne les progrès, on peut noter :

- Que pour la première fois, en RDC, Il y a eu des travaux en matière d'évaluation des recommandations de l'EPU avec les différentes parties prenantes ;
- La volonté exprimée par le Gouvernement de la RDC et les différentes parties prenantes pour élaborer une feuille de route visant la mise en œuvre et le suivi des recommandations de l'EPU ;
- L'engagement de la RDC à soumettre un rapport de mi-parcours à l'EPU ;
- La capacité des parties prenantes d'avoir des échanges francs sur les grandes questions des droits humains en RDC ;
- L'engagement des parties prenantes de mener des actions concrètes pour la mise en œuvre des recommandations EPU.

II. Quant aux défis :

Il convient de relever que compte tenu du temps des ateliers, il était miraculeux d'espérer analyser toutes les recommandations reçues par la RDC lors de son 3^{ème} passage à l'EPU. Ce travail demande beaucoup de temps, et il revient aux parties prenantes de le consolider.

III. Recommandations finales :

L'atelier a été clôturé par son Excellence Me Fabrice Puela, Ministre des Droits Humains qui a remercié toutes les parties prenantes pour le travail qui a été abattu.

Cet évènement a donné à la RDC un bel élan et un incroyable espoir sur les défis que le pays peut relever en matière des droits humains. Pour arriver à leur concrétisation, il faudra maintenir cet élan et faire en sorte que les engagements pris aboutissent à des résultats concrets.

Pour cela, la recommandation majeure sortie de cet exercice multipartite est celle de continuer la finalisation de l'élaboration de la feuille de route dans le même esprit, de sincérité, transparence, et complémentarité, comme démontré lors de séances de travail. Il reste inévitable que les résultats attendus dépendent de la réalisation des actions préconisées. Le CIDH peut dans ce cadre jouer un rôle clé de coordination des parties prenantes pour finaliser l'élaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations de manière participative et inclusive. UPR Info a réitéré que l'organisation était prête à soutenir les travaux engagés en fournissant des conseils techniques.

Ainsi fait à Kinshasa, en ce 22^{ème} jour du mois d'octobre 2021.

Pour l'équipe d'Organisation

LUC LUTALA KYAD'I
Rapporteur Consultant

Avec approbation des parties prenantes à l'atelier

IV. Liste des Annexes

1. Annexe 1 Agenda de l'Atelier du 21 au 22 octobre 2021
2. Annexe 2 Agendas des Ateliers préparatoires UPR info et le Centre Carter
3. Annexe 3. Allocution du Directeur du Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme en RDC
4. Annexe 4. Allocution de l'Ambassadeur de l'Union Européenne en RDC
5. Annexe 5. Allocution de l'Ambassadeur du Royaume de Belgique en RDC
6. Annexe 6. Allocution d'ouverture du Ministre des Droits Humains de la RDC
7. Annexe 7. La restitution par le CIDH du rapport national à l'examen périodique universel, 3ème cycle (Secrétaire Permanent Adjoint de CIDH, M. INGOLI).
8. Annexe 8. Mot relatif à l'établissement de la feuille de route, Mona M'Bikay UPR Info
9. Annexe 9 L'Etat de lieu général concernant la mise en œuvre des recommandations par la CNDH (Me William BAYE)
10. Annexe 10. Le mot d'introduction du Centre Carter par Marie-Jo NTSHAYKOLO
11. Annexe 11 La Restitution des travaux des ateliers précédents des différentes parties prenantes par Junior SAFARI (PRODEV) et Mme Aïda KALENGA secrétaire permanent du CIDH
12. Annexe 12 Feuille de Route du Groupe Thématique Droits Civils et Politiques
13. Annexe 13 Déclaration du Groupe Thématique Droits civils et Politiques
14. Annexe 14 Feuille de Route du Groupe Thématique DESC
15. Annexe 15 Déclaration du Groupe Thématique DESC
16. Annexe 16 Feuille de route et Déclaration Groupe Thématique Droits de la Femme
17. Annexe 17 Feuille de route GT Droits de l'Enfant
18. Annexe 18 Déclaration Droits de l'Enfant
19. Annexe 19 Feuille de route
20. Annexe 20 Allocution de clôture de l'Atelier par Son Excellence Monsieur le Ministre des Droits.

-
- i. Annexe 1 : Allocution du Directeur du Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme en RDC
 - ii. Annexe 2 : Allocution de l'Ambassadeur de l'Union Européenne en RDC
 - iii. Annexe 3 : Allocution de l'Ambassadeur du Royaume de Belgique en RDC
 - iv. Annexe 4 : Allocution d'ouverture du Ministre des Droits Humains de la RDC
 - v. Annexe 5 : La restitution par le CIDH du rapport national à l'examen périodique universel, 3ème cycle (Secrétaire Permanent Adjoint de CIDH, Mr INGOLI)
 - vi. Annexe 6 : L'Etat de lieu général concernant la mise en œuvre des recommandations par la CNDH (Me William BAYE)
 - vii. Mot de Circonstance de Mona Oct. 2021
 - viii. Annexe7 : Le mot d'introduction du Centre Carter par Marie Jo NTSHAYKOLO
 - ix. Annexe 8 : La Restitution des travaux des ateliers précédents des différentes parties prenantes par Junior SAFARI (PRODEV) et Mme AIDA KALENGA secrétaire permanent de CIDH
 - x. Feuille de Route du Groupe Thématique Droits Civils et Politiques

ANNEXE 1

- Programme de la Session pour le Parlement
- Formation pour le CIDH et les Ministères concernés
- Formation pour la Société Civile et la CNDH





THE
CARTER CENTER



Waging Peace. Fighting Disease. Building Hope.



PROGRAMME DE LA SESSION POUR LE PARLEMENT

Session d'orientation pour les parlementaires sur la mise en œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel de la RD Congo *Kinshasa* Mercredi 13 octobre 2021

HEURE	SESSIONS
10:45-11:00	Arrivée des participants + café
11:00 – 11:30	Mots de bienvenue Accueil des participants et explications des objectifs de la session <ul style="list-style-type: none">• Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)• Membre de la Commission Parlementaire des Droits de l'Homme• Membre de la Commission Parlementaire Genre• BCNUDH• UPR Info
11:30 – 12:45	Session 1 : Introduction à l'EPU et le rôle du Parlement dans le mécanisme de l'EPU Présenter l'EPU et ses caractéristiques-clés ; identifier la place de l'EPU dans le cadre du système de protection des droits humains de l'ONU ; présenter le rôle des parties prenantes à l'EPU ; calendrier d'engagement pour l'EPU de la RD Congo. Un accent sera mis sur le rôle des parlementaires dans le suivi et la mise en oeuvre. Facilitateur : UPR Info
12:45 – 13:30	Session 2 : Exemple pratique sur les recommandations reçues et le Parlement en action Présenter des recommandations EPU qui méritent des actions parlementaires et susciter une discussion sur la mise en œuvre. Facilitateur : UPR Info
	Fin de l'activité

PROGRAMME

Formation pour le CIDH et les Ministères concernés sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel de la République Démocratique du Congo

Kinshasa

14 et 15 octobre 2021

1^{ère} journée : 14 octobre 2021

HEURE	SESSIONS
8:30 – 9:00	Arrivée des participants
9:00 – 9:30	<p>Cérémonie d'ouverture</p> <p><i>Accueil des participants ; discours d'ouverture et explications du programme et des objectifs attendus.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme • UPR Info • Centre Carter • Commission Nationale Droits de l'Homme
9:30-10:00	<p>Session 1a : Le mécanisme de l'EPU et sa complémentarité avec les autres mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits humains</p> <p><i>Le EPU comme base de mise en œuvre des droits humains.</i></p> <p>Facilitateur : BCNUDH</p>
10:00 – 10:30	<p>Session 1b : Panel de discussion sur le travail des CIDH le travail des Comités interministériel sur le suivi et la mise en œuvre engagements en matière de droits humains</p> <p><i>Rôle des Comités interministériels et travaux effectués par le CIDH RDC</i></p> <p>Facilitateur : BCNUDH Intervenants : <i>BNCUDH</i>, Rapporteur(s) CIDH, témoignages de membres de Comités interministériels.</p>
10:30 – 10:45	Pause-café
10:45 – 12:00	Session 2 : Indicateurs des droits humains – partie 1

	<p><i>Introduction sur comment utiliser les indicateurs des droits humains et en lien avec les Objectives du Développement Durable pour un suivi effectif du plan d'action. Fournir aux représentants du CIDH et des ministères concernés des outils et une méthodologie pour comprendre l'importance de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations et définir des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans le domaine des droits humains dans le contexte national.</i></p> <p>Facilitateur : UPR Info</p>
<p>12 :15 – 13 :15</p>	<p style="text-align: center;">Pause-déjeuner</p>
<p>13:15 – 15:30</p>	<p>Session 3 : Travail de groupe – élaboration des indicateurs droits humains</p> <p><i>Les participants se divisent en groupes de travail afin de procéder aux travaux suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Examen des indicateurs développés précédemment</i> - <i>Mise en relation entre la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et les politiques/mesures/initiative en cours ; et</i> - <i>Commencer le développement d'un plan de suivi en utilisant la méthodologie fournie par UPR Info et le BCNUDH.</i> - <p>Facilitateur : UPR Info et BCNUDH</p>
<p>15 :30 – 15 :45</p>	<p style="text-align: center;">Pause-café</p>
<p>15:45 – 16:30</p>	<p>Session 4 : Présentation en plénière</p> <p><i>Les rapporteurs des différents groupes thématiques présentent le résultat d'analyse de leurs indicateurs sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations EPU.</i></p> <p>Facilitateur : Centre Carter</p>
<p>Fin de la première journée</p>	

2^{ème} journée : 15 octobre 2021

HEURE	SESSIONS
8:45 – 9:00	Arrivée des participants
9:00 – 11:00	<p>Session 5 : Lignes directrices et bonnes pratiques sur l'élaboration des rapports EPU mi-parcours.</p> <p><i>Présentation des bonnes pratiques relatives à la soumission des rapports mi-parcours EPU.</i></p> <p>Facilitateur : UPR Info</p>
11 :00 – 11 :15	Pause-café
11:15 – 12:15	<p>Session 6 : Bonnes pratiques pour une implémentation durable</p> <p><i>Présentation des bonnes pratiques pour assurer une implémentation durable et en coopération avec les autres parties prenantes.</i></p> <p>Facilitateur : UPR Info</p>
12 :15 – 13 :30	Pause-déjeuner
13:30 – 15:00	<p>Session 7 : préparation de l'atelier de présentation de la feuille de route de suivi EPU</p> <p><i>Fournir aux participants des bonnes pratiques pour la présentation de leurs plans d'action sur la mise en œuvre des recommandations EPU lors de l'atelier des 20-21 octobre.</i></p> <p>Facilitateur : UPR Info et BCNUDH</p>
15 :00 – 15 :15	Pause-café
15:15 – 16:30	<p>Session 8 : Présentations en Plénière</p> <p><i>Les rapporteurs des différents groupes thématiques présentent leurs axes de travail pour le développement d'une feuille de route</i></p> <p>Facilitateur : UPR Info et Centre Carter</p>
16:30 – 16:45	Mots de clôture
	Fin de l'atelier

21 – 22 octobre 2021 : Atelier multipartite de présentation de la feuille de route de suivi EPU

PROGRAMME

Formation pour la Société Civile et la CNDH sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel de la République Démocratique du Congo

Kinshasa

19 et 20 octobre 2021

1^{ère} journée : 19 octobre 2021

HEURE	SESSIONS
8:30 – 9:00	Arrivée des participants
9:00 – 9:30	<p>Cérémonie d'ouverture</p> <p><i>Accueil des participants ; discours d'ouverture et explications du programme et des objectifs attendus.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme • UPR Info • Centre Carter • Commission Nationale Droits de l'Homme
09:30 – 10:30	<p>Session 1 : Panel de discussion sur les actions OSC et CNDH pour la mise en œuvre des recommandations EPU</p> <p><i>Revue des recommandations du 3^{ème} cycle de l'EPU de la RD Congo ainsi que de leur statut. Discussion autour des thématiques abordées dans les recommandations et des activités réalisés pour leur mise en œuvre.</i></p> <p>Facilitateur : UPR Info Intervenants : Rapporteurs des groupes thématiques, CNDH</p>
10:30 – 10:45	Pause-café
10:45 – 11:45	<p>Session 2 : Indicateurs des droits humains - suivi</p> <p><i>Révision sur l'utilisation d'indicateurs des droits humains et en lien avec les Objectifs du Développement Durable pour un suivi effectif des stratégies et plans d'action. Fournir aux représentants des OSC et CNDH des outils et une méthodologie pour comprendre l'importance de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations et définir des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans le domaine des droits humains dans le contexte national.</i></p> <p>Facilitateur : UPR Info</p>

11:45 – 12:30	Session sur la protection des défenseurs des droits humains Intervenants : Centre Carter et CNDH
12 :30 – 13 :30	Pause-déjeuner
13:30 – 15:30	Session 3 : Travail de groupe sur la mise à jour et analyse des stratégies d'action EPU <i>Suivi des travaux en groupe selon les groupes thématiques développés lors des derniers ateliers, les participants se divisent en groupes de travail afin de procéder aux travaux suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Examen des indicateurs développés précédemment - Mise en relation entre la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et les politiques/mesures/initiatives en cours ; et - Commencer le développement d'un plan de mise en œuvre en utilisant la matrice de mise en œuvre fournie par UPR Info. Facilitateur : UPR Info et le BCNUDH
15:30 – 15:45	Pause-café
15:45 – 16:30	Session 4 : Présentation en plénière <i>Les rapporteurs des différents groupes thématiques présentent le résultat d'analyse de leurs indicateurs sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations EPU.</i> Facilitateur : Centre Carter
	Fin de la première journée

2^{ème} journée : 20 octobre 2021

HEURE	SESSIONS
8:45 – 9:00	Arrivée des participants
9:00 – 10:00	<p>Session 5 : Collecte et analyse des données</p> <p><i>Introduction aux méthodes de collecte et analyse des données selon une perspective des droits humains et genre pour l'élaboration des rapports.</i></p> <p>Facilitateur : ONU Femmes</p>
10 :00 – 10 :15	Pause-café
10:15 – 12:15	<p>Session 6 : Lignes directrices et bonnes pratiques sur l'élaboration des rapports EPU mi-parcours.</p> <p><i>Présentation des bonnes pratiques relatives à la soumission des rapports mi-parcours EPU.</i></p> <p>Facilitateur : UPR Info</p>
12 :15 – 13 :30	Pause-déjeuner
13:30 – 15:00	<p>Session 7 : Stratégie des OSC et CNDH pour préparer le dialogue national</p> <p><i>Fournir aux participants des bonnes pratiques pour la présentation de leurs plans d'action sur la mise en œuvre des recommandations EPU.</i></p> <p>Facilitateur : UPR Info et BCNUDH</p>
15 :00 – 15 :15	Pause-café
15:15 – 16:30	<p>Session 8 : Présentations en Plénière</p> <p><i>Les rapporteurs des différents groupes thématiques présentent leurs actions axées sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations EPU.</i></p> <p>Facilitateur : UPR Info et BCNUDH</p>
16:30 – 16:45	Mots de clôture
	Fin de l'atelier

21-22 octobre 2021 : Atelier multipartite de présentation de la feuille de route de suivi EPU

ANNEXE 2

Programme de l'Atelier



Jeudi 21 octobre 2021

09h00 à 09h30 : Accueil des participants ;

09h30 à 10h20 : Ouverture de l'atelier (agenda/objectifs) :

- Directeur BCNUDH ;
- Ambassadeur de l'Union européenne ;
- Ambassadeur du Royaume de la Belgique ;
- Ministre des Droits Humains.

10h20 à 10h30 : Photo de famille ;

***** Cocktail *****

10h30 à 11h00 : Restitution par le CIDH du rapport national à l'examen périodique universel ;

11h00 à 11h30 : Etat des lieux général concernant la mise en œuvre des recommandations - CNDH

11h30 à 12h00 : Le suivi des engagements en matière des droits humains : Présentation des éléments clés pour l'élaboration d'une feuille de route - UPR.info ;

12h00 à 12h10 : Mot d'Introduction du Centre Carter ;

12h10 à 12h45 : Restitution des travaux des ateliers précédents des différentes parties prenantes.

12h45 à 14h00 : PAUSE DEJEUNER

14h00 à 17h00 : Ateliers parallèles - Elaboration d'une feuille de route :

1. Thématique droits civils et politiques ;
2. Thématique droits économiques, sociaux et culturels ;
3. Thématique droits des femmes, y compris violences sexuelles ;
4. Thématique droits des enfants ;
5. Thématique justice lutte contre l'impunité.

Vendredi 22 octobre 2021

09h00 à 11h30 : Poursuite de l'atelier par les experts :

1. Thématique droits civils et politiques ;
2. Thématique droits économiques, sociaux et culturels ;
3. Thématique droits des femmes, y compris violences sexuelles ;
4. Thématique droits des enfants ;
5. Thématique justice et lutte contre l'impunité ;

11h30 à 12h45 : Finalisation des rapports

12h45 à 14h00 : PAUSE DEJEUNER

14h00 à 15h00 : Présentation des rapports des 5 groupes thématiques

15h00 à 15h30 : Conclusion générale par le rédacteur du rapport final :

Luc LUTALA

- Discours de clôture par le Ministre des Droits Humains

NB: Le respect des gestes barrières contre le Covid-19 est obligatoire.

ANNEXE 3

Allocution du Directeur du BCNUDH





Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la
Stabilisation en République démocratique du Congo

United Nations Organization Stabilization Mission
in the Democratic Republic of the Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

**BUREAU CONJOINT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME EN RDC – BCNUDH
MONUSCO-HCDH**

Allocution du Directeur du BCNUDH à l'ouverture de l'atelier
Multipartite sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations du
3^{ème} cycle de l'EPU de la RDC

Hotel Pullman, le 21 octobre 2021

Honorables députés,

S.E. Monsieur le ministre des Droits Humains,

Monsieur l'ambassadeur du royaume de Belgique,

Monsieur l'ambassadeur de l'union européenne,

S.E. Monsieur le Président de la Commission Nationale des droits de l'Homme,

**Mme la secrétaire Permanente du Comité Interministériel des droits de
l'homme,**

Mme la Représentante de UPR-Info,

Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations de la société Civile,

Chers facilitateurs,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais avant tout propos, adresser mes chaleureux souhaits de bienvenue à vous toutes et tous qui avez effectué le déplacement pour prendre part à cet atelier multipartite sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel de la République Démocratique du Congo.

Votre présence en dépit de vos agendas exigeants, traduit de façon univoque, votre engagement pour la cause des droits de l'homme en RDC.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, l'EPU est un mécanisme établi en 2006 par la Résolution 60/251 de l'Assemblée Générale des Nations Unies et qui permet au Conseil des droits de l'homme d'examiner, sur la foi d'informations objectives et fiables, du respect par chacun des États membres de l'ONU, de ses obligations et engagements en matière des droits de l'homme.

C'est dans ce cadre que des recommandations sont formulées à l'endroit des États lors de l'examen de leurs rapports à travers l'adoption du rapport final d'examen en session plénière du Conseil.

L'efficacité de l'EPU réside ainsi, non seulement dans la coopération des États avec ce mécanisme mais aussi et surtout l'acceptation et la mise en œuvre des recommandations formulées.

Quatre capacités sont dès lors essentielles pour une plus grande efficacité du travail qui nous attend :

- La capacité d'engagement,

- la capacité de coordination,
- la capacité de consultation
- et la capacité de gestion de l'information.

Je saisis cette occasion pour saluer l'excellente santé de la collaboration entre la République démocratique du Congo et l'ensemble des mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme dont l'EPU ;

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Le 7 mai 2019, pour la troisième fois, la situation des droits de l'homme de la République démocratique du Congo a été examinée dans le cadre du mécanisme de l'EPU à Genève.

A cette occasion, le pays a été félicité pour les efforts entrepris pour l'amélioration de son cadre normatif et institutionnel de droits de l'homme et 267 recommandations ont été formulées à son endroit ; dont 239 ont été acceptées par le gouvernement congolais et 28 notées.

Les recommandations acceptées se rapportent entre autres à :

- la ratification d'instruments juridiques internationaux ;
- l'abolition de la peine de mort ;
- la mise en conformité du projet de loi portant protection des défenseurs des droits de l'homme aux normes et standards internationaux ;
- l'élimination des violences sexuelles, l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre et l'indemnisation des victimes ;
- la participation des femmes à la vie politique et leur autonomisation ;

- la mise en œuvre de la loi portant criminalisation de la torture ;
- la protection des peuples autochtones et pygmées ;
- la lutte contre l'impunité des violations de droits de l'homme ;
- l'accès à la justice ;
- l'accès à la santé des victimes de violations de droits de l'homme ;
- la mise en place d'un mécanisme national de prévention de la torture.

Vous l'aurez constaté, ces recommandations touchent à toutes les catégories de droits de l'homme et à tous les secteurs de la vie nationale. C'est pourquoi, leur mise œuvre ainsi que leur suivi constituent une étape primordiale non seulement pour les acteurs nationaux que vous êtes mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale ; l'objectif ultime de l'EPU, faut-il le rappeler, étant l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans le monde.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Une promotion et une protection efficaces et effectives des droits de l'Homme nécessitent l'implication et une coordination de tous les acteurs tant au niveau national qu'international

A ce propos, nous saluons le ministère des droits humains et tous les partenaires impliqués dans l'organisation de cet atelier, pour la structuration thématique qui a été faite, le choix des cibles d'interaction au rang desquels figurent le Comité interministériel des droits humains, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, les Parlementaires, les missions diplomatiques et la société civile.

Cet atelier permettra ainsi à tous les participants de mener des travaux thématiques, d'analyser et hiérarchiser les recommandations, les diffuser par groupe, mais encore plus, apprendre à développer des plans de mise en œuvre pour un meilleur suivi.

Dans cette perspective, c'est l'occasion pour moi de renouveler mon plaidoyer pour un Comité interministériel des droits humains doté de moyens logistiques et financiers adéquats pour mener à bien sa mission de préparation des rapports, de coordination entre les différentes parties prenantes et de plaque tournante de gestion des informations sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je vous invite donc au cours de ces travaux, à engager des échanges francs et constructifs et à profiter pleinement de l'expérience de UPR-Info et des autres facilitateurs impliqués dans l'organisation du présent atelier pour plus d'efficacité et d'efficience dans vos actions.

Je ne saurais terminer mon propos sans vous rappeler l'absolue nécessité pour toutes les institutions de l'Etat et les organisations de la société civile à travailler en synergie.

Je réitère par la même occasion, l'entière disponibilité du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme que je représente en République démocratique du Congo à vous accompagner dans vos différentes actions pour l'atteinte de notre objectif commun qui est d'améliorer la situation des droits de l'homme en RDC.

Je vous remercie.

ANNEXE 4

ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR DE L'UNION EUROPEENNE EN RDC





**Discours de l'Ambassadeurs de l'Union européenne
en République Démocratique du Congo**

Jean Marc Châtaigner

(Seul le prononcé fait foi)

Kinshasa, Pullman Hôtel, le 21 octobre 2021

C'est pour moi un immense plaisir d'être parmi vous pour l'ouverture de cet atelier « Examen périodique universel sur les droits de l'homme en République Démocratique du Congo ».

Aujourd'hui, nous saluons l'engagement constructif du Gouvernement de la République Démocratique du Congo à donner suite aux recommandations reçues durant le troisième cycle de l'examen périodique universel. En organisant cet atelier d'évaluation de mi-mandat, le ministère des droits humains démontre la ferme volonté du gouvernement d'œuvrer en faveur de l'amélioration de la situation des droits de l'homme en RDC.

Pour l'Union européenne, comme pour l'Union Africaine, la démocratie, la promotion des droits humains, la promotion des libertés fondamentales et la bonne gouvernance sont au cœur de notre identité et elles constituent des objectifs majeurs de notre politique étrangère et de sécurité.

En tant que partenaire de longue date de la République Démocratique du Congo, nous nous sommes engagés à soutenir l'amélioration de la situation des droits de l'homme à travers nos projets et nos plaidoyers.

En effet, cette année, nous avons mis à jour et réaffirmé notre approche fondée sur les droits humains dans tous nos programmes en matière de développement.

C'est ainsi que notre stratégie en matière de droits de l'homme et de démocratie pour la période 2021-2025 et notre plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes 2021-2025 adapté au contexte de la RDC, nos programmes en matière de réforme de la justice et de la police, ainsi que notre future action genre contribueront de façon concrète à la promotion des droits humains en RDC

Pour se faire, les individus et les communautés demeureront au cœur de l'action de l'Union européenne, dans l'objectif de renforcer leur capacité à revendiquer leurs droits. Notre approche aide également le gouvernement et les acteurs institutionnels-les responsables à remplir leurs obligations et engagements en matière des droits humains, conformément aux principes d'efficacité de l'aide et d'appropriation nationale.

Il s'agit à cet effet, d'accompagner le gouvernement de la RDC à mettre en œuvre leurs obligations en matière des droits humains autour desquelles nous nous réunissons aujourd'hui.

L'élaboration d'une feuille de route basée sur les recommandations reçues à travers l'EPU, signale un engagement important à la fois pour la protection et la promotion des droits de l'homme.

Elle devra prendre en compte la situation sécuritaire et son impact sur les questions des droits de l'homme, ainsi que les défis humanitaires qui mettent en danger les principes cardinaux que l'on retrouve dans le préambule de la déclaration universelle : égalité, dignité, justice.

La protection des droits de l'homme, notamment la liberté d'expression et de presse, sera un outil essentiel pour rendre les élections de 2023 transparentes et crédibles, et jouera ainsi un rôle crucial dans la consolidation de l'enracinement démocratique, la stabilité de l'Etat et des établissements.

Je vous remercie pour votre engagement sur ces sujets essentiels et vous souhaite à toutes et à tous une belle formation.

ANNEXE 5

ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR DU ROYAUME DE BELGIQUE EN RDC





**Excellence Monsieur le Ministre,
Honorables,
Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,**

Nous voici réunis pour ouvrir ces deux journées d'atelier « *Examen périodique universel sur les droits de l'Homme en RDC* » organisés par le Ministère des droits humains.

L'organisation même de cette journée est à saluer car elle témoigne de la volonté et de l'investissement du gouvernement de la RDC à travers le Ministre Puela pour le respect des engagements de la RDC dans son combat pour l'amélioration du respect des droits humains. Elle témoigne aussi de sa volonté de pleinement collaborer avec les mécanismes internationaux des droits humains.

Je tiens à souligner le grand mérite de l'examen périodique universel qui permet d'asseoir à la même table tous les pays qui s'y associent, sans distinction aucune, que ce soit de taille, de PIB ou d'influence. Chaque pays est égal et se soumet tous les quatre à cinq ans au regard de ses pairs qui lui adressent leurs recommandations. Il ne s'agit donc pas d'accuser ou de chercher à mettre un autre pays en porte-à-faux mais bien que chacun puisse apprendre de l'autre et ainsi progresser ensemble vers un monde où les droits universels de chaque homme, de chaque femme et de chaque enfant seront mieux respectés.

La République démocratique du Congo a approuvé 239 des 267 recommandations qui lui ont été adressées lors de son dernier examen en mai 2019. Cela veut dire qu'elle a marqué son accord pour améliorer la mise en œuvre des droits humains qui y étaient associés. Aujourd'hui, soit un peu plus de deux ans après l'approbation de ces recommandations, il est venu le temps de faire le point et de penser quelles actions mener pour tenter de faire de ces recommandations une réalité.

L'envergure de cet atelier est également à saluer car il verra des experts d'horizons différents réfléchir et se concerter pour établir ensemble une feuille de route pour mettre en œuvre les recommandations adressées à la RDC par ses pairs lors de l'examen périodique universel. Nous attachons beaucoup d'importance à ces concertations multi-acteurs, y compris avec la société civile. La responsabilité de mettre en œuvre ces recommandations incombe évidemment en premier lieu à l'Etat congolais mais le fait qu'il y ait une volonté d'inclure le plus grand nombre d'acteurs, chacun avec ses propres apports, permettra certainement de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre des recommandations. La Belgique, avec l'Union européenne, est en ce sens ravie d'apporter son concours financier à cet atelier et sera très intéressée de prendre connaissance des conclusions qui en seront tirées.

J'espère que ces journées de dur labeur porteront donc fruits et vous souhaite plein succès.

ANNEXE 6

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DES DROITS HUMAINS





Ministère des Droits Humains

Le Ministre

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DES DROITS HUMAINS

- Honorables Députés ;
- Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères ;
- Excellence Madame la Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Rural ;
- Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan ;
- Excellence Monsieur le Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants ;
- Excellence Madame la Ministre des Mines ;
- Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale ;
- Excellence Monsieur le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention ;
- Excellence Madame la Ministre du Genre, famille et Enfant ;
- Monsieur le Premier Président de la Cour Constitutionnelle ;
- Monsieur le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme ;
- Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Royaume de la Belgique ;
- Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la Représentation de l'union Européenne ;
- Excellences les membres du corps diplomatique ;
- Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités, tout protocole respecté ;

Adresse :

Immeuble Kasai, 4^{ème} et 5^{ème} Niveaux (Place Royale)
Kinshasa/Gombe
www.droits-humains.gouv.cd

Contact :

Tél. : +243 99 99 62 005 | +243 81 26 60 533 | +243 82 15 22 660
Email. : secab@droits-humains.gouv.cd
secabdroitshumains@gmail.com



De prime abord, nous tenons à vous remercier d'avoir répondu à notre invitation sur l'atelier de l'évaluation des recommandations issues de l'examen périodique Universel 3^{ème} cycle en vue de l'élaboration d'une feuille de route.

L'Examen périodique universel (EPU) est un mécanisme unique du Conseil des droits de l'Homme qui consiste à passer en revue périodiquement les réalisations de l'ensemble des 193 États de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme.

Il permet aux États de déclarer les mesures qu'ils ont prises pour améliorer la situation des droits de l'homme dans leur pays et pour surmonter les obstacles à l'exercice de ces droits.

L'EPU a pour but d'améliorer la situation des droits de l'homme dans tous les pays et d'entraîner ainsi des changements importants pour les populations du monde entier. Il est conçu pour encourager, soutenir et développer la promotion et la protection des droits de l'homme sur le terrain. Pour ce faire, il consiste à évaluer la situation des États au regard des droits de l'homme et à s'attaquer aux violations des droits de l'homme où qu'elles se produisent. L'EPU vise également à fournir une assistance technique aux États, à renforcer leur capacité à relever efficacement les défis en matière de droits de l'homme.

Mesdames et Messieurs

Distingués invités en vos titres et qualités,

Cet atelier intervient quelques jours après notre mission effectuée à Genève où nous avons représenté notre pays, la RDC au Dialogue renforcé sur le rapport de la Haute-Commissaire aux Droits de l'Homme concernant la situation des droits de l'homme en RDC et sur le rapport final de l'équipe d'experts internationaux sur la situation au Kasai.

Des progrès très sensibles ont été constatés avec une diminution des violations des droits de l'homme de manière générale, mais de grands défis demeurent.

Notre volonté en tant que Ministre des Droits Humains de mettre fin à ce cycle de violations, partout où elles se produisent, mais aussi celle du Gouvernement tout entier sous la direction du Premier, Chef du Gouvernement, sous le leadership de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, est clairement affichée et nous ne cesserons de saisir notre bâton de pèlerin pour que les choses changent réellement.

La mise en œuvre de la justice transitionnelle dans notre pays constitue donc un axe essentiel de notre politique visant non seulement à mettre fin à l'impunité mais aussi et surtout de placer les victimes au centre de la réflexion.

Adresse :

Immeuble Kasai, 4^{ème} et 5^{ème} Niveaux (Place Royale)

Kinshasa/Gombe

www.droits-humains.gouv.cd

Contact :

Tél. : +243 99 99 62 005 | +243 81 26 60 533 | +243 82 15 22 660

Email. : secab@droits-humains.gouv.cd

secabdroidshumains@gmail.com



Il sied de préciser que la RDC bénéficie d'un grand intérêt de nombreuses nations, nous en avons pour preuve l'intervention de plus de 27 pays qui sont intervenus afin de nous poser des questions sur la situation des droits de l'homme.

C'est ainsi que dans Sa résolution sur la RDC, la 48eme session a notamment salué les efforts de notre gouvernement pour la poursuite des auteurs des actes de violation des droits de l'homme à travers les différents procès ouverts, et a accueilli avec satisfaction les condamnations déjà prononcée.

Il a été également relevé des réformes en court importante dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme avec différents textes de lois en passe d'être voté.

Mesdames et Messieurs

La République Démocratique du Congo a reçu en 2019, 267 recommandations dont 239 ont été acceptées et 28 rejetés. Elle prend des mesures pour améliorer la situation des droits de l'Homme, cheval de batail de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Felix Antoine TSHILOMBO TSHISEKEDI.

Nous osons croire que Cet atelier qui regroupe différentes parties prenantes, au niveau institutionnel, la société civile et les partenaires internationaux, permettra de faire le bilan sur le taux de réalisation des recommandations acceptées lors du dernier cycle, pour renforcer la mise en œuvre et contribuer ainsi à une feuille de route qui soit inclusive afin d'obtenir des résultats lors du prochain Examen Périodique Universel.

Nos remerciements s'adressent à l'Ambassade du Royaume de Belgique, la représentation de l'union européenne, l'UPR Info et le centre Carter pour votre appui tant matériel que logistique pour la réalisation de cet Atelier, à tous les participants qui ont acceptés de venir malgré leurs multiples occupations. Nous les encourageons à une active intégration.

Ainsi, Nous déclarons ouvert l'atelier sur l'examen périodique Universel sur les droits de l'homme en RDC.

Nous vous remercions.

Adresse :

Immeuble Kasai, 4^{ème} et 5^{ème} Niveaux (Place Royale)
Kinshasa/Gombe
www.droits-humains.gouv.cd

Contact :

Tél. : +243 99 99 62 005 | +243 81 26 60 533 | +243 82 15 22 660
Email. : secab@droits-humains.gouv.cd
secabdroitshumains@gmail.com

ANNEXE 7

RESTITUTION PAR LE CIDH DU RAPPORT NATIONAL A L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL 3^e CYCLE



RESTITUTION PAR LE CIDH DU RAPPORT NATIONAL A L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL 3^e CYCLE

- **Honorable députés,**
- **Honorable sénateurs,**
- **Mesdames et messieurs,**
- **Chers participants,**

Il m'a été demandé dans le cadre de cet atelier de vous restituer le 3^e passage de la RDC à l'Examen périodique universel.

Mon intervention va s'articuler autour des points suivants à savoir :

1. Introduction
2. l'expose de son Excellence Madame la Ministre
3. Dialogue et formulation des recommandations par les états
4. Les activités qui ont été menées par le CIDH après le passage du 3^e cycle.

I. INTRODUCTION

Le rapport national à l'examen périodique universel a été élaboré conformément à la résolution 16/21 du conseil des droits de l'homme.

- 1) Le rapport national soumis au titre du 3^e cycle de l'EPU avait été rédigé à l'issue d'un processus participatif, ainsi toutes les parties prenantes telles que la commission nationale des droits de l'homme ainsi que les organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme avaient été consultées tant pour la collecte des données que lors de l'atelier de validation qui s'était tenu à Kinshasa, le 27 Janvier 2019.
- 2) Il sied de noter que notre rapport national avait été transmis au conseil des droits de l'homme le 3 février 2019.

3) Afin de faciliter l'examen de la République Démocratique du Congo, le conseil des droits de l'homme avait constitué le 15 janvier 2019 le groupe de rapporteurs (la troïka), la troïka est un groupe de 3 états membres de l'ONU qui prêtent assistance à l'état examiné.

La troïka assume deux rôles :

- ❖ Recueillir toutes les questions à l'avance, et les relayer à l'état examiné ;
- ❖ Contribuer à la préparation du rapport du groupe de travail.

Pour l'examen de la RDC, la troïka était composée : du Cameroun, de la Croatie et Qatar.

Grâce à ces trois Etats cités que la RDC a reçu une liste de question préparée à l'avance par l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, les Etats Unis d'Amérique, les Pays Bas, le Portugal, le Royaume Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et l'Uruguay.

II. L'EXPOSE DE SON EXCELLENCE MADAME LA MINISTRE DES DROITS HUMAINS A L'EPOQUE.

Son Excellence Madame la Ministre des Droits Humains à l'époque avait rappelé qu'en 2014, la RDC avait accepté 190 recommandations et avait souligné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations notamment :

I. PROGRES RAPPORTS RECOMMANDATION

1. La désignation de neuf membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme par leurs entités respectives, entérinée par la résolution n°001/CAB/P/AN/AM/2015 de l'Assemblée Nationale, suivie de leur investiture par l'ordonnance présidentielle n° 15/023 du 4 Avril 2015 des progrès réalisés inclus aussi, l'adoption par la RDC de 3 lois visant l'application du statut de Rome de la Cour Pénale Internationale à savoir :

- La loi n°15/022 du 31 décembre 2015 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant code pénal,
- La loi n°15/024 du 31 décembre 2015 modifiant et complétant le décret du 6 août 1959 portant code de procédure pénale,
- Et la loi organique n° 17/003 du 10 mars 2017 modifiant et complétant la loi n°023/2002 du 18 novembre 2002 portant code judiciaire militaire.

II. DIFFICULTES OU OBSTACLE

La Ministre avait aussi relevé quelques difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations adoptées lors du 2^e cycle. Il s'agit entre autres : - de la recrudescence des groupes armés à l'Est du pays,

- La terreur semée par le groupe Kamina N'sapée dans le Kasai
la propagation de la maladie à virus Ebola.

III. LE DIALOGUE ET LA FORMATION DES RECOMMANDATIONS

Au cours du dialogue, 99 délégations ont fait des déclarations et ont formulé 267 recommandations.

La RDC avait accepté 239 recommandations et elle a noté 28.

Les 239 recommandations concernent les thématiques telles que :

- Les droits civils et politiques
- Les droits économiques, sociaux et culturels
- Les droits des enfants, des femmes et autres groupes vulnérables.

Mais à côté des recommandations acceptées ; s'ajoutent celles pour lesquelles la RDC ne pouvait s'engager à les mettre en œuvre.

Parmi ces recommandations on peut citer notamment :

- La recommandation 119.4 qui demande à la RDC de ratifier les 3 principaux instruments relatifs aux droits de l'homme.

La délégation avait estimé que cette recommandation était male formulé et par conséquent elle ne pouvait pas accepté parce que la RDC n'a que 2 principaux traités de droits de l'homme auxquels elle n'a pas ratifié.

- La recommandation 119.74 qui demande à la RDC d'abroger les articles 175 et 176 du code pénal qui établissent une discrimination à l'égard des personnes lesbienne, homosexuelles, bisexuelles et transgenre ou expression du genre et rejeter toutes proposition de loi qui érige en infraction les relations entre adultes consentants de même sexe.

La délégation avait estimé que cette recommandation n'était pas conforme à notre culture.

IV. LES ACTIVITES MENEES PAR LE CIDH APRES LE 3^e PASSAGE DE LA RDC A L'EPU

Le comité Interministériel a fait une compilation de toutes les recommandations issues des organes des traités, des procédures spéciales et de l'EPU que nous avons appelé « Plan intégré des recommandations ».

Par rapport aux recommandations issues de l'EPU 3^e cycle, un certain nombre d'action ont été pris pour la mise en œuvre des recommandations à ce sujet Maître Baye va vous entretenir.

Maintenant le comité Interministériel à la charge de rédiger le rapport à mi-parcours.

Le but du rapport à mi-parcours est de faire un état des lieux sur la mise en œuvre des recommandations et des définir une feuille de route pour assurer la mise en œuvre des recommandations d'ici 2024, année du prochain EPU.

Je vous remercie.

ANNEXE 8

Mot relatif à l'établissement de la feuille de route par
Mona M'BIKAY



Atelier : Examen Périodique Universel sur les Droits de l'Homme en RDC

Kinshasa, les 21-22 octobre 2021

Excellences, Honorables députés et sénateurs

Mesdames et Messieurs,

Bonjour et bienvenue,

Je me réjouis de l'organisation de cet atelier multipartite par le ministère des Droits humains.

L'examen périodique universel est un mécanisme international qui a pour but d'améliorer la situation des droits humains dans les pays.

La responsabilité primaire pour respecter, protéger et réaliser les droits humains appartient au gouvernement. Cependant, l'EPU implique la participation de l'ensemble des parties prenantes pour assurer une mise en œuvre effective et durable des recommandations.

Votre présence est donc clef et est gage d'un atelier fructueux.

Nous sommes maintenant à mi-parcours depuis le dernier EPU de la RDC en 2019. C'est donc un temps opportun pour faire un bilan de la mise en œuvre des recommandations et dessiner une feuille de route pour soutenir la mise en œuvre des recommandations d'ici 2024, année du prochain EPU de la RDC dans le cadre du 4^e cycle.

Pour faire suite à l'exposé de mes deux collègues, il m'appartient de vous présenter les éléments clefs de la feuille de route qui sera présentée à l'issue des travaux de ces deux jours d'atelier.

Cet atelier fait suite aux sessions organisées avec les parlementaires, les membres du Comité interministériel aux droits de l'homme, des représentants des Ministères, de la Commission nationale des droits de l'homme et de la société civile au cours desquels ils ont été sensibilisés

sur leur rôle respectif dans le processus EPU et la méthodologie de suivi de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes de suivi des droits de l'homme, en définissant des indicateurs basés sur l'égalité des genres et les droits de l'homme.

Dessiner une feuille de route c'est rendre vivant les recommandations reçues, les 239 recommandations acceptées par la RDC, afin d'adresser les questions des droits de l'homme, les améliorer afin que chacun/chacune puisse réaliser son plein potentiel.

Dessiner une feuille de route, c'est mettre les femmes et les hommes, les personnes vulnérables et marginalisées, les enfants au cœur de nos actions.

Dessiner une feuille de route, c'est traduire une vision en une réalité ancrant l'état de droit, le respect des droits et des libertés fondamentales pour réaliser une société inclusive. C'est construire sur les acquis et continuer à avancer pour atteindre les objectifs de développement durable.

Dessiner une feuille de route, c'est partir d'un point A pour atteindre un point B en définissant :

- Les mesures à prendre ;
- Les responsabilités des acteurs nationaux en fonction de leurs compétences ;
- Des indicateurs de résultats qui permettront d'évaluer les progrès réalisés. Ces progrès reflèteront les changements effectifs dans la protection des droits de la personne.

Pour chaque recommandation, après avoir défini la thématique de droits humains et les droits affectés, vous déterminerez des actions concrètes afin d'adresser trois volets : Prévention, Protection et Répression :

- Prévenir les violations des droits humains ;
- Assurer une meilleure protection ;
- Sanctionner les violations des droits humains.

Il conviendra pour cela de :

- Renforcer le cadre légal et institutionnel ;
- Sensibiliser, renforcer les capacités et éduquer les détenteurs de droits et d'obligation pour créer une culture des droits humains.

Les indicateurs de résultats vous guideront pour atteindre les objectifs définis, pour réaliser des progrès en matière de promotion et protection des droits humains.



Promoting human rights through
the Universal Periodic Review
<http://www.upr-info.org>

La feuille de route qui se dessinera à l'issue de ces deux jours d'atelier ne sera pas exhaustive. Elle constituera un début d'un travail de collaboration entre les parties prenantes pour finaliser une feuille de route complète par thématique de droits humains reprenant l'ensemble des recommandations reçues par la RDC.

Chers honorables députés et sénateurs, chers représentants des Ministères, chers représentants de la CNDH, chers représentants de la société civile

Je vous remercie pour votre engagement dans le processus EPU pour améliorer la situation des droits humains pour tous en RDC.

Nul doute que grâce à la mise en œuvre de la feuille de route le bilan des droits humains de la RDC sera positif en 2024.

Mona M'Bikay

Directrice, UPR Info

Le 21 octobre 2021

Contact

UPR Info

Rue de Varembé 3

1202 Geneva

Switzerland

IDE : CHE-454.230.023

Website :

<http://www.upr-info.org>



Phone:

+ 41 (0) 22 321 77 70

General enquiries

info@upr-info.org



<http://twitter.com/UPRInfo>



<http://www.facebook.com/UPRInfo>

ANNEXE 9

Etat des lieux général concernant la mise en œuvre des recommandations





Etat des lieux général concernant la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel 3^{ème} cycle acceptées par la RDC

BAYE WILLIAM

**Conseiller à la Commission Nationale des Droits de l'Homme
Point Focal EPU à la CNDH**

21 octobre 2021
Hôtel Pullman, Kinshasa/RDC



LIMINAIRE

- L'Examen périodique universel (EPU) est mécanisme de protection des droits de l'homme
 - Il a été institué en vertu de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale du 15 mars 2006
 - Par la suite, il a été mis en place par la résolution 5/1 du Conseil des Droits de l'Homme du 18 juin 2007
 - Il permet au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU d'examiner, tous les 4 ans et demi, et sur la base des informations fiables et crédibles, le respect par chacun des 193 Etats Membres de l'ONU, de ses obligations et engagements en matière des droits de l'homme.
- ✓ le 1^{er} cycle de l'EPU a débuté en 2008 et a pris fin en 2011 ;



- ✓ le 2^{ème} cycle de l'EPU a débuté en 2012 et a pris fin en 2016 ;
- ✓ le 3^{ème} cycle de l'EPU a débuté en 2017 et devra normalement prendre fin en décembre de cette année.

Lors du 1^{er} cycle de l'EPU

Examen concernant la RDC :

3 décembre 2009 devant le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU à sa 7^{ème} séance

Recommandations formulées

221 par ses pairs

Recommandations acceptées

124

La RDC a considéré que

58 Recommandations étaient soit déjà appliquées, soit en cours d'application



28 recommandations devraient être examinées par elle et les réponses à celle-ci devraient être présentées en temps voulu
Recommandations notées

11 recommandations

2ème cycle de l'EPU

Examen de la RDC :

29 avril 2014 devant le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU à sa 3^{ème} séance

Recommandations formulées :

229 par ses pairs

Recommandations acceptées :

190 dont elle considère que 163 sont déjà appliquées ou en cours de l'être, elle décide d'examiner 1 recommandation et d'y fournir sa réponse en temps utile



Recommandations notées :

38

3^{ème} cycle de l'EPU

Examen de la RDC :

7 mai 2019 devant le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU à sa 33^{ème} session

Recommandations formulées

267 par ses pairs

Recommandations acceptées

239

Recommandations notées :

28



Et, c'est autour des **progrès** et **défis** de mise en œuvre, par la RDC, de certaines de ces **239 recommandations acceptées**, que va porter, à titre indicatif, mon intervention de ce jour.

Progrès et défis de mise en œuvre des recommandations acceptées lors du 3^{ème} cycle de l'Examen périodique universel

Sous toutes réserves quelconques concernant notamment des informations relatives à l'existence d'une mesure législative, d'une politique, d'un plan, d'un programme ou d'une stratégie, adopté ou élaboré ou en cours d'adoption ou d'élaboration au niveau d'un ministère ou un service étatique, voici ci-dessous, quelques informations que la CNDH a déjà recoupées, à mi-parcours entre le dernier examen de la RDC en mai 2019, et le



prochain examen de la RDC en novembre 2024 et qui portent sur les progrès réalisés par le Gouvernement en vue de la mise en œuvre des certaines recommandations acceptées à l'issue de l'EPU 3^{ème} cycle mais aussi le défis :

1. Ratification ou Adhésion aux principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme

(119.1 ; 119.2 ; 119.3 ; 119.5 ; 119.19 ; 119.20 ; 119.21 ; 119.24 ; 119.25 ; 119.26 ; 119.22 ; 119.23)

Depuis septembre 2019 jusqu'à ce jour, la CNDH a constaté aucun progrès réalisé par la partie gouvernementale en vue de ratifier les principaux instruments internationaux et régionaux restants ou d'y adhérer.



Donc à ce jour, pas de Loi, pas de projet de loi ou de proposition de loi autorisant la ratification ou l'adhésion aux principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme.

Sauf, l'existence d'une Proposition de loi inscrite à l'ordre du jour de la session parlementaire de mars-mai 2021 tendant à supprimer la peine de mort dans l'arsenal juridique de la RDC.

Or, lors et à l'issue du 3^{ème} cycle de l'EPU, la RDC a seulement noté les recommandations concernant l'abolition de la peine de mort.



2. Cadre légal national de protection des droits de l'homme

La CNDH *note* quelques progrès accomplis par la partie gouvernementale à travers l'adoption en première lecture, par l'une ou l'autre des deux Chambres du Parlement, de deux (2) Propositions de loi :

- l'une **portant promotion et protection des droits des peuples autochtones pygmées** du Député national **Ruben Rachidi Bukanga**
- et l'autre **portant promotion et protection des droits des personnes handicapées** de la Députée nationale **Eve Bazaiba**.



La CNDH *encourage* le gouvernement de la République à travers le Parlement à une adoption définitive de ces deux textes de loi et leur promulgation, dans le délai constitutionnel, par le Président de la République.

3. **Comité Interministériel des Droits de l'Homme** (119.41)

La CNDH *note avec satisfaction* les progrès accomplis par la partie gouvernementale pour avoir doté le Comité Interministériel des droits de l'homme des locaux.



La CNDH *note également avec satisfaction* l'appui matériel apporté au CIDH par le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

Par ailleurs, la CNDH *encourage* le Gouvernement à travers le Comité Interministériel des Droits de l'Homme à finaliser et soumettre :

- le **Rapport initial** dû au titre de la **Convention sur le droit des personnes handicapées**
- les **16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} Rapports périodiques cumulés sur la mise en œuvre de la Convention pour l'Élimination de la Discrimination Raciale.**



4. Commission Nationale des Droits de l'Homme (119.54 ; 119.56 ; 119.57 ; 119.58 ; 119.59)

La CNDH *note avec satisfaction* les progrès accomplis par la partie gouvernementale, en dotant la CNDH d'un bâtiment ainsi que l'augmentation de ses ressources ayant permis le recrutement et le déploiement de son personnel dans plusieurs Chefs-lieux de Provinces, Villes et Territoires.

5. Lutte contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants à travers la mise en place d'un mécanisme national indépendant de prévention de la torture



La CNDH *note* la création, par arrêté ministériel n° 002/CAB/MIN/DH/2019 du 07 novembre 2019 du Ministre des Droits Humains, d'un mécanisme national de prévention de la torture dénommé « **Comité National de Prévention de la Torture** » qui, à tout le moins, a déjà effectué 2 visites d'inspection à la Prison Centrale de Makala et Prison Militaire de Ndolo pendant la période d'urgence sanitaire en RDC.

La CNDH *encourage* la partie gouvernementale à revoir la composition de cette structure, en vue de la rendre plus indépendante conformément aux dispositions pertinentes du 2ème Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.



6. Lutte contre l'impunité de graves violations des droits de l'homme à travers l'établissement d'un mécanisme de justice transitionnelle

(119.47 ; 119.48 ; 119.49 ; 119.50 ; 119.51 ; 119.52 ; 119.53 ; 119.55)

La CNDH *note* quelques progrès accomplis par la partie gouvernementale à savoir :

- la volonté politique clairement exprimée par le Président de la République, Chef de l'Etat, lors de son discours devant le Parlement réuni en congrès sur l'état de la



- nation, de voir la RDC se doter d'un « **mécanisme de justice transitionnelle** » ;
- l'existence, au sein du gouvernement, d'un projet de création d'un « **fonds national de réparation en faveur des victimes de graves violations des droits de l'homme** » ;
 - l'existence, au sein du gouvernement, d'une initiative tendant à créer une « **Commission Vérité et Réconciliation** » ;
 - l'existence d'une initiative tendant à créer un « **fonds de réhabilitation provisoire des victimes des guerres de Kisangani** » ;
 - l'existence, au sein de la Présidence de la République, d'une « **Comission chargée de mener des réflexion sur la**



nécessité de la création en RDC d'une mécanisme de justice transitionnelle ».

La CNDH *encourage* la partie gouvernementale redoubler d'efforts en vue de concrétiser et de matérialiser toutes ces initiatives.

7. Lutte contre la torture à travers non seulement la condamnation des auteurs des faits mais aussi par la réparation effective en faveur des victimes

La CNDH a *noté* un timide progrès par l'existence d'un « **projet de Décret portant création d'un fonds**



d'indemnisation des victimes de graves violations des droits de l'homme ».

La CNDH *encourage* la partie gouvernementale à redoubler d'efforts en vue de finaliser et rendre effective la création de ce fonds en faveur des victimes de graves violations des droits de l'homme.

8. Procès des présumés assassins des deux (2) experts de l'ONU (Michael Sharp et Zaïda Katalan)
(119.32)

La CNDH *note* les efforts réalisés par la partie gouvernementale, à travers la justice militaire, pour



poursuivre, juger et, le cas échéant, condamner les présumés auteurs de l'assassinat des deux (2) experts de l'ONU.

Cependant, elle *exprime* des préoccupations quant à l'état actuel de la procédure judiciaire, depuis la commission des faits et qui requiert toute de même une certaine célérité.

Elle *encourage* la justice militaire à coopérer d'avantage avec l'équipe d'experts des Nations Unies en vue de faire avancer la procédure et de parvenir la manifestation de la vérité judiciaire.

9. Mise en œuvre effective de la Politique Nationale de Réforme de la Justice dans son volet « administration



pénitentiaire et amélioration des conditions de vie en milieu carcéral »

La CNDH *note* quelques progrès significatifs accomplis par la partie gouvernementale par :

- la remise en liberté, en mai 2020, de plusieurs personnes en détention préventive prolongée et des personnes condamnées ayant purgé les $\frac{3}{4}$ de leur peine dans certains établissements pénitentiaires, dans le but de désengorger ces lieux et d'y éviter la propagation de COVID-19 ;
- l'inauguration, en août 2021, par la ministre de la Justice et garde des sceaux, de la Prison réhabilitée de Luzumu dans



le territoire de Kasangulu, Province du Kongo Central sur fonds des partenaires au développement au titre de la coopération.

Toutefois, la CNDH *continue d'exprimer des préoccupations* quant à la non-révision et la non-adaptation du cadre juridique qui organise le régime pénitentiaire en RDC notamment l'**Ordonnance n°344 du 16 septembre 1965**.

Elle *continue aussi et surtout d'exprimer ses préoccupations* quant aux mauvaises conditions de vie en milieu carcéral due notamment à la surpopulation carcérale et aux faibles ressources allouées aux établissements pénitentiaires visant à



assurer une prise en charge efficace des personnes privées de liberté.

10. Décryspation du climat politique et social par la libération des personnes condamnées ou détenues

La CNDH *salue* les progrès réalisés par la partie gouvernementale, à l'issue de l'Ordonnance n°20/058 du 30 juin 2020 portant mesure collective de grâce ayant permis à plusieurs personnes de recouvrer la liberté, aussi bien à Kinshasa que dans d'autres Provinces de la République.



Cependant, la CNDH *exprime* ses inquiétudes quant au sort de certaines personnes bénéficiaires de cette mesure mais qui continuent de séjourner en milieu carcéral.

11. **Situation des personnes apatrides ou en état d'apatridie se trouvant sur le territoire de la RDC**

La CNDH *note* la volonté politique de la partie gouvernementale, par la création et mise en place, au sein du ministère de la Justice, d'un « **Comité conjoint de Lutte contre l'Apatridie** ».

Elle note également l'existence d'un **avant-projet de loi modifiant et complétant le Code de la famille du 1^{er} août 1987** tendant à prendre en compte la situation des



personnes apatrides ou en état d'apatridie sur le territoire de la RDC.

La CNDH *encourage* la partie gouvernementale à accélérer le processus d'adoption de ce texte en vue de lutter réellement et efficacement contre les nombreux cas d'apatridie ou de risque élevé d'apatridie.

12. **Droits de l'enfant**

(119.40 ; 119.42)

Depuis 2019, la CNDH *constate* que peu de progrès ont été réalisés notamment notamment en vue de :



- Créer et mettre en place, par un Décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Conseil national de l'enfance, conformément aux dispositions pertinentes de la loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 sur la protection des enfants ;
- Créer et installer d'autres Tribunaux pour Enfant à travers d'autres Provinces de la République ;
- Réhabiliter des Etablissements de Garde pour Enfant en vue d'éviter que des enfants en conflits avec la Loi soient placés dans des quartiers installés à l'intérieur des établissements pénitentiaires.

La CNDH *exprime* ses préoccupations quant à la présence, en milieu carcéral, des enfants en conflits avec la loi, dans



certains établissements pénitentiaires aussi bien à Kinshasa qu'en Provinces.

La CNDH exprime également ses préoccupations quant à la non effectivité de la gratuité de l'enseignement de base dans plusieurs écoles tenues par des confessions religieuses aussi bien à Kinshasa que dans plusieurs Provinces de la République.

13. Protection des défenseurs des droits de l'homme

(119.90 ; 119.91 ; 119.92 ; 119.96 ; 119.97 ; 119.101 ; 119.102 ; 119.104 ; 119.108 ; 119.110 ; 119.126)



La CNDH *note* un timide progrès réalisé avec l'inscription, à l'ordre du jour de la session parlementaire de mars-mai 2021, de la Proposition de loi portant protection des droits des défenseurs des droits de l'homme du Député national **Jean-Pierre Segihobe**.

- En revanche, la CNDH *constate* que la Proposition de loi n'est toujours pas discutée à ce jour par les parlementaires ;
- La CNDH *constate également* une lenteur dans le processus d'adoption d'un cadre légal de protection des droits des défenseurs des droits de l'homme ;
- Elle *exprime* ses préoccupations quant au niveau encore et toujours élevé de menaces de représailles contre des



dirigeants ou membres des ONG de défense des droits de l'homme, des militants des mouvements pro-démocraties, des journalistes et autres professionnels des médias, des lanceurs d'alerte, etc.

14. **Droits de peuples autochtones pygmées** (119.77)

La CNDH *note* quelques progrès accomplis notamment par l'adoption, à l'Assemblée Nationale le 7 avril 2021, de la Proposition de loi portant protection des droits des peuples autochtones pygmées, présentée par le Député national **Ruben Rachidi Bukanga**.



En revanche, elle *encourage* la partie gouvernementale, à travers le Parlement, à accélérer le processus d'adoption définitive, dans les meilleurs délais, de ce texte de loi.

15. **Entreprises en droits de l'homme** (119.82)

La CNDH *constate* peu de progrès accomplis par la partie gouvernementale, en ce qui concerne notamment :

- l'adoption et le respect par tous, des mesures efficaces visant à assurer la protection des droits reconnus aux



- communautés délocalisées ou expropriées, du fait de l'installation des entreprises d'exploitation ;
- l'élaboration et l'adoption d'un « **Plan d'action national de mise en œuvre, par la RDC des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme** » afin de faire cesser les violations des droits reconnus aux communautés locales, liées à l'exploitation de ressources naturelles ;
 - la prise en compte du processus d'élaboration du Plan d'Action National pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme dans les priorités du gouvernement de la République ;



- l'intégration du processus d'élaboration du PAN dans politiques, plans et programmes sectoriels ;
- l'implication et engagement, au niveau national, provincial et local, des acteurs-clé et autres parties prenantes dans le processus d'élaboration d'un PAN ;
- l'élaboration et validation, dans un délai raisonnable, d'un PAN ;
- la mise en œuvre et respect, par les acteurs-clé et autres parties prenantes, du PAN après élaboration ;
- le renforcement du cadre réglementaire relatif aux entreprises et droits de l'homme visant à interdire les services de gardiennage de faire usage de la force ou la violence à l'égard des communautés et leurs membres ;



- les activités menées dans certaines Provinces d'exploitation des ressources naturelles par certains groupes armés en faveur des certaines entreprises-pirates.

15. **Liberté d'association, de réunion, d'expression et de manifestation**

(119.89 ; 119.90 ; 119.91 ; 119.93 ; 119.94 ; 119.98 ; 119.106 ; 119.109 ; 119.111)

Depuis 2019, la CNDH *constate* que peu de progrès ont été réalisés par la partie gouvernementale, notamment en ce qui concerne la promulgation de la Loi relative à l'exercice de liberté de réunion et manifestation pacifiques en RDC,



pourtant définitivement adoptée par le Parlement et transmise au Président de la République mais non promulguée dans le délai constitutionnel.

La CNDH exprime ses préoccupations quant à la réduction de l'espace de liberté de manifester publiquement et pacifiquement.

ANNEXE 10

Le mot d'introduction du Centre Carter par Marie-Jo NTSHAYKOLO



MOT DE CIRCONSTANCE DU CENTRE CARTER

- **Excellence Monsieur le Ministre des Droits Humains,**
- **Honorables Sénateurs et Députés,**
- **Excellences Messieurs les Ambassadeurs,**
- **Mesdames et Messieurs Représentant des Agences des Nations Unies,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs à vos titres et qualités respectifs,**

Guidé par un engagement fondamental en faveur des droits humains et de l'atténuation de la souffrance humaine, le Centre Carter, qui est une asbl américaine, œuvre en RD du Congo à travers trois programmes :

- 1. Le Programme Gouvernance des Industries Extractives.**
- 2. Le Programme Observation Citoyenne des Elections.**
- 3. Le Programme Maison des Droits de l'Homme.**

C'est dans le cadre de son programme Maison des Droits de l'Homme que le Centre Carter, en partenariat avec UPR Info, accompagne les organisations de la société civile dans leur collaboration avec le mécanisme de l'Examen Périodique Universel. Et ce, depuis 2009.

Dans le cadre du 3^{ème} cycle de l'EPU, le Centre Carter et UPR Info ont accompagné la société civile dans les étapes suivantes :

- 1. Elaboration de leur rapport alternatif ;**
2. Organisation d'une pré-session nationale donnant l'opportunité aux organisations de la société civile d'avoir un dialogue interactif avec

les représentants des pays membres du Conseil des Nations Unies,
en février 2019 ;

3. Un appui dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Dans le cadre du projet « *Voix et Leadership des Femmes* » qui est une initiative financée par les Affaires Mondiales Canada et exécuté par le Centre Carter en partenariat avec les organisations de défense des droits des femmes locales. Le Centre Carter fournit un financement direct des initiatives des organisations de défense des droits des femmes locales les permettant, entre autres, de faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

Voix et Leadership des Femmes a 6 zones d'interventions : Kinshasa, Equateur, Kasai Central, Sud-Kivu, Tanganyika, et Tshopo.

Mesdames et messieurs,

Nous avons ici l'opportunité de développer une feuille de route de mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Le rôle de la société civile ne se limite pas qu'à l'élaboration des rapports, ou dénonciation de ce qui n'a pas fonctionner normalement, vous êtes aussi appelé à accompagner l'Etat dans la mise en œuvre des recommandations à travers vos actions de suivi.

Mesdames et messieurs,

C'est bien d'élaborer une feuille de route, mais c'est mieux d'assurer sa mise en œuvre.

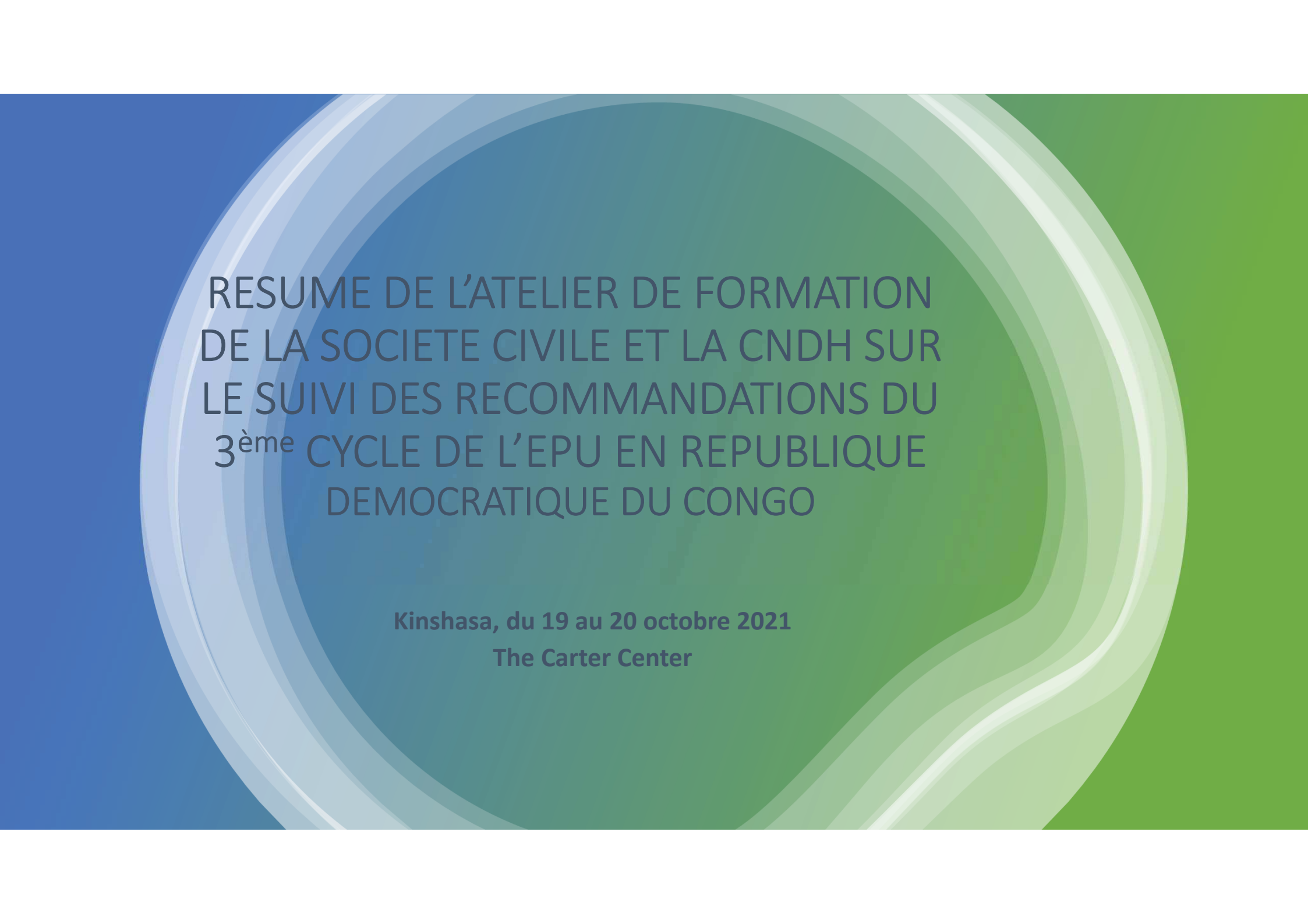
Je vous encourage donc à élaborer cette feuille de route et à assurer sa mise en œuvre pour une meilleure amélioration des droits humains en RD du Congo.

Je dis, je vous remercie.

ANNEXE 11

La Restitution des travaux des ateliers précédents des différentes parties prenantes par Junior SAFARI (PRODEV) et Mme Aïda KALENGA secrétaire permanent du CIDH





RESUME DE L'ATELIER DE FORMATION
DE LA SOCIETE CIVILE ET LA CNDH SUR
LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU
3^{ème} CYCLE DE L'EPU EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO

Kinshasa, du 19 au 20 octobre 2021

The Carter Center

INTRODUCTION

Il s'est tenue dans la salle de conférence du centre carter un atelier de formation pour les organisations de la société civile et la commission nationale des droits de l'homme (CNDH) sur le suivi du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel en République Démocratique du Congo du 19 au 20 octobre 2021. Cette session a connue la participation de plusieurs organisations de la société civile congolaise spécialisées dans cinq thématiques ayant fait l'objet des recommandations formulées à la RDC et choisies en marge de la réunion multipartite entre le gouvernement congolais, la société civile et les différents acteurs.

DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Cet atelier de formation a eu huit sessions de présentation en dehors de la session d'ouverture. Cette dernière a connue les allocutions des différents partenaires dont le bureau conjoint des nations-unies aux droits de l'homme, de UPR Info, de la CNDH et du Centre Carter.

Après cette partie, le développement des différentes sessions a commencé après la photo de famille prise pour la circonstance.

JOUR 1: Mardi 19 Octobre 2021

Session 1: Panel de discussion sur les actions des OSC et de la CNDH pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

Il s'agit dans cette session de passer en revue les recommandations du 3^{ème} cycle de l'EPU de la RD Congo ainsi que de leur statut. Tout le long de cette session l'on a remarqué des discussions vives autour des thématiques abordées dans les recommandations et des activités réalisées pour leur mise en œuvre. Cette session a été facilitée par le Centre Carter et UPR Info.

Session 2: Des Indicateurs des droits humains et suivi

Ici, il a été question de passer en revue l'utilisation d'indicateurs humains en lien avec les objectifs du développement durable pour un suivi effectif des stratégies et plans d'action. Les différents présentateurs ont eu à fournir aux représentants des OSC et de la CNDH des outils et une méthodologie pour comprendre l'importance de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations et définir des indicateurs permettant de mesurer les progrès déjà accompli dans le domaine des droits humains dans le contexte national. Cette session a connu la facilitation intégrante de UPR Info.

Signalons tout de même que juste après cette session le centre carter, la CNDH et le REPRODEV ont d'une manière synthétique échangés avec les participants sur ce qui se fait par rapport à la protection des défenseurs des droits humains en RDC.

Session 3: Du Travail en groupe sur la mise à jour et analyse des stratégies d'action EPU

Dans les travaux en groupes, il s'agit ici du suivi des travaux en groupes selon les groupes thématiques développés lors des derniers ateliers, les participants se sont divisés en groupes de travail afin de procéder aux travaux selon les tâches suivantes:

- Examens des indicateurs développés,
- Mise en relation entre la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et les politiques/initiatives en cours; et
- Commencer le développement d'un plan de mise en œuvre en utilisant la matrice de mise en œuvre fournie par UPR Info aux participants.

Cette session a été facilitée par UPR Info et le Centre Carter.

Session 4: Présentation en Plénière

Après les travaux en groupes, les participants sont rentrés en plénière où les rapporteurs des différents groupes thématiques ont eu à présenter les résultats d'analyse de leurs indicateurs sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations EPU de la RD Congo. Elle a été facilitée par le centre carter.

Signalons aussi que cette session a mis fin aux travaux de la première journée après des échanges fructueux sur les différents travaux réalisés.

Jour 2: 20 octobre 2021

Session 5: Collecte et analyse des données

Dans cette session, il a été question d'échanger sur l'introduction aux méthodes de collecte et analyse des données selon une perspectives des droits humains et genre pour l'élaboration des rapports.

La session a été facilitée par UPR Info

Session 6: Des lignes directrices et bonnes pratiques sur l'élaboration des rapports EPU à mi-parcours

Cette session a été facilitée par UPR Info et il s'est agi ici de la présentation des bonnes pratiques relatives à la soumission des rapports à mi-parcours EPU et a édifiée les OSC qui ont activement participé.

Session 7: De la stratégie des OSC et de la CNDH pour préparer le dialogue national

Cette session a été développée en grande partie par UPR Info en interaction avec tous les participants.

Il a été question de fournir aux différents participants des bonnes pratiques pour la présentation de leurs plans d'action sur la mise en œuvre des recommandations EPU.

Rappelons que ce plan d'action a fait l'objet des discussions en groupes pour conception et enrichissement.

Session 8: De la Présentation des travaux en Plénière

Dans cette session plénière, les rapporteurs des différents groupes thématiques ont eu à présenter leurs actions axées sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations EPU. Il a été noté que les discussions devraient se poursuivre lors des travaux de la réunion multipartite.

Rappelons tout de même qu'il s'agit des thématiques suivantes:

1. Droits Civils et Politiques
2. DESC
3. Femmes
4. Enfants
5. Justice et lutte contre l'impunité

MERCI BEACOUP

THANK YOU SO MUCH

ASANTE SANA

MATONDO MINGI

ANNEXE 12

- Droits civils et politiques
- Feuille de route Droits civils et politiques



Recommandation	Position	Piste complète des thèmes	Droits Humains ressortis	ODD
<p><i>Thème : Droits civils et politiques</i></p> <p>119.267 Réformer les lois pertinentes pour lutter contre l'apatridie, et faciliter les naissances et la délivrance des documents d'identité (Mexique).</p> <p><i>Source de la position : A/HCR/42/5/Add1- Para.1</i></p>	<p>Acceptée</p>	<p>D6. Droits relatifs au nom, à l'identité et à la nationalité</p> <p>Personnes affectées :</p> <p>- les Apatrides</p>	<p>1. droit à la nationalité</p> <p>2. Droit à l'identité</p>	<p></p>
<p>119.193 Améliorer la formation des forces de sécurité à lutter contre les violations des droits de l'Homme, en particulier les violences sexuelles contre les femmes et filles, et mettre fin à l'impunité (Brésil) source de la position : A/HCR/42/5/Add1-Para.1</p>	<p>Acceptée</p>	<p>B52. impunité</p> <p>F13. Violence contre les femmes</p> <p>A51. education aux droits de l'Homme-Généralités</p> <p>S05 SDG5 - égalités des sexes et autonomisation des femmes</p> <p>S16 SDG 16 - Paix, justice et institutions fortes</p> <p>Personnes affectées :</p> <p>- les femmes et filles</p>	<p>1. Violence contre les femmes et filles</p> <p>2. droit à la non-discrimination et à l'égalité</p> <p>3. droit à un procès équitable</p>	<p>16.9</p> <p>4, 5 et 16</p>

B11 Droit International
Humanitaire
B52 Impunité
B54 Justice transitionnelle
A28 Coopération avec d'autres
mécanismes et institutions
internationaux

10 et 16

119.142 Etablir les mécanismes de justice
transitionnelle, lutter contre l'impunité des auteurs des
graves violations des droits de l'Homme et renforcer la
coopération avec la Cour Pénale Internationale (Costa
Rica)

Acceptée

Source de la position : A/HCR/42/5/Add.1-Para.1

personnes affectées :
- les personnes touchés par un
conflit armé

1. droit à la liberté et à la sécurité
de la personne ;
2. droit à la liberté d'opinion et
d'expression;
3. droit à un procès équitable

119.112 Retirer toutes les mesures de fermeture des médias et ne plus recourir à la pratique consistant à limiter ou à couper les systèmes de communication (tels qu'internet et les services de messagerie courte), y compris pendant les moments de tension ou de mobilisation populaire. (Belgique)

Source de la position : A/HCR/42/5/Add.1 Para.1

1. droit à la liberté d'opinion et d'expression;
2. droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques

16

D43 Liberté d'opinion et d'expression

Personnes affectées :

Acceptée

- les médias
- les usagers des médias traditionnels, modernes et téléphones

Actions	point focal	Structurels	Processus	Résultat 2024
<p>1. modification de la loi sur la nationalité afin de supprimer les éléments exposant à l'apatridie</p> <p>2. ouverture des bureaux de l'Etat civil dans les grandes hopitaux</p> <p>3. formation du personnel des hopitaux concernés</p> <p>4. sensibilisation à l'importance de l'enregistrement des nouveaux nés</p>	<p>1. Ministère de la justice</p> <p>2. Commission parlementaire DH</p> <p>3. Séc. Techn</p> <p>4. Min. Intér</p>	<p>1. loi sur la nationalité de 2004 (Voir Constitution)</p> <p>2. Commission d'Apatridie</p>	<p>1. Campagne de sensibilisation sur l'enregistrement des naissances et informatisation de l'Etat civil</p>	<p>1. Croissance de naissances enregistrées et réduction des cas d'apatrides</p>
<p>1. Formation des forces de sécurité sur les droits de l'Homme, particulièrement les droits des femmes et filles ;</p> <p>2. accompagnement holistique de femmes et filles victimes de toutes formes de VSBG;</p> <p>3. Monitoring et rapportage des cas des VSBG;</p> <p>4. Plaidoyer pour la réparation en faveur des victimes des violations des droits de l'Homme en général et des droits des femmes et filles en particulier</p>		<p>1. La constitution de 2006</p> <p>2. La loi n°06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant code pénal congolais</p> <p>3. loi n°06/019 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 06 août 1959 portant code de procédure pénal congolais</p> <p>4. loi n°15/013 du 01 août 2015 portant modalités d'application</p>	<p>1. Existence de la politique nationale de la réforme de la justice 2017-2026</p> <p>2. existence Plan National de mise en œuvre de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité</p>	<p>1. Formation effective des forces de défense et de sécurité sur les droits de l'Homme en général et les droits des femmes et filles en particulier;</p> <p>2. Réduction sensible des cas des violations des DH en général et des droits des femmes en particulier, Violences sexuelles y compris</p>

1. Plaidoyer pour l'installation effective d'une juridiction ad hoc et d'une Commission vérité-reconciliation en vue de la mise en œuvre des recommandations issues du rapport Mapping ;
2. Plaidoyer pour l'adoption et de la proposition de loi portant protection des défenseurs des droits de l'Homme en RDC;
3. Plaidoyer pour la réparation en faveur des victimes des violations graves des DH, y compris de la torture et des VSBG;

1. Constitution du 18 février 2006 telle modifiée à ce jour ;
2. Code de procédure pénale de 1959
3. Décret du 30 janvier 1940 portant code pénal congolais tel en vigueur à ce jour ;
4. Loi n°13/011-B du 11 avril 2013 portant organisation et compétence judiciaire;
5. Loi n°023/2002 du 18 novembre 2002 portant code judiciaire militaire
6. Loi n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant
7. La loi portant criminalisation de la torture
8. Les cours et tribunaux civils et militaires;

1. Renforcement ponctuelle des capacités techniques des acteurs judiciaires par L'INAFORJ
2. Existence du projet de fonds national de réparation en faveur des victimes des graves violations des droits de l'Homme
3. Existence de la loi portant liberté d'exercice des manifestations publiques non encore officiellement promulguée
4. Existence d'une proposition de loi sur l'accès à l'information
5. Mise en place progressive des tribunaux pour enfants à travers la République ;
6. Existence du projet de décret portant réhabilitation des

1. Application effective du cadre légal relatif aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne humaine, à la liberté d'opinion et d'expression et à un procès équitable par les institutions nationales compétentes
2. Application intégrale effective du cadre légal réprimant les graves violations des droits de l'Homme en RDC;
3. Prise, par le gouvernement, des politiques publiques visant la réparation effective des graves violations des droits de l'Homme

1. Plaidoyer pour la réouverture des médias fermés et respect de la liberté de presse ;
2. Campagne de vulgarisation du cadre légal relatif à la liberté d'opinion et d'expression ;
3. Plaidoyer pour la révision de la loi n°96/002 du 22 juin 1996 portant fixation des modalités d'exercice de la liberté presse ;
4. Plaidoyer pour l'adoption de la proposition de loi sur l'accès à l'information

1. Constitution du 18 février 2006 telle modifiée à ce jour ;
2. a loi n°96/002 du 22 juin 1996 portant fixation des modalités d'exercice de la liberté presse ;
3. Arrêté Interministériel n°002/TNT/CAB/MCM/LMO/2015 et n°CAB/VPM/PTNTIC/LL/0002/ 2015 du 25 avril 2015 portant définition des acteurs du nouveau paysage audiovisuel congolais, récupération par l'Etat Congolais des fréquences analogiques octroyées aux chaînes de télévision et interdiction d'importation en RDC des récepteurs analogiques

1. Existence d'une proposition de loi sur l'accès à l'information;
2. Existence d'un projet de loi modifiant et complétant celle de 1996 sur l'exercice de la liberté de la presse

1. Application effective du cadre légal et réglementaire relatif à la liberté d'opinion et d'expression existant et l'amélioration des connaissances de la population en droit à la liberté d'opinion et d'expression ;
2. Adoption du projet modifiant et complétant celle de 1996 sur l'exercice de la liberté de presse; promulgation et application de la loi modificative adoptée
3. Adoption de la proposition de loi sur l'accès à l'information; promulgation et application effective de la loi adoptée

ce travail de suivi de mise en
œuvre des recommandations
issues de l'EPU Vise **une
société juste, inclusive et non
discriminatoire dans laquelle
les droits civils et politiques
des citoyens sont protégés et
respectés par les autorités
étatiques**

Recommandation	Position	Liste complète des thèmes	Lien avec autres mecanismes	
			Droits humains	ODD
Thème : Droits civils et politiques				
119.267 Réformer les lois pertinentes pour lutter contre l'apatridie, et faciliter l'enregistrement des naissances et la délivrance de documents d'identité (Mexique). Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1	Acceptée	D6 Droits relatifs au nom, à l'identité et à la nationalité Personnes affectées : - les apatrides		
119.193 Améliorer la formation des forces de sécurité à la lutte contre les violations des droits de l'homme, en particulier les violences sexuelles contre les femmes et les filles, et mettre fin à l'impunité (Brésil) ; Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1	Acceptée	B52 Impunité F13 Violence contre les femmes A51 Éducation aux droits de l'homme - généralités S05 SDG 5 - égalité des sexes et autonomisation des femmes S16 SDG 16 - paix, justice et institutions fortes Personnes affectées : - les femmes - les filles		
119.142 Établir des mécanismes de justice transitionnelle, lutter contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et renforcer la coopération avec la Cour pénale internationale (Costa Rica) ; Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1	Acceptée	B11 Droit international humanitaire B52 Impunité B54 Justice transitionnelle A28 Coopération avec d'autres mécanismes et institutions internationaux		

<p>119.112 Retirer toutes les mesures de fermeture des médias et ne plus recourir à la pratique consistant à limiter ou à couper les systèmes de communication (tels qu'Internet et les services de messagerie courte), y compris pendant les moments de tension ou de mobilisation populaire (Belgique) ;</p> <p>Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Personnes affectées : - les personnes touchées par un conflit armé</p> <p>D43 Liberté d'opinion et d'expression</p> <p>Personnes affectées : - les médias</p>	
<p>Thème : Droits économiques, sociaux et culturels</p>			
<p>119.258 Envisager l'adoption de lois spéciales, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui permettraient de traiter plus efficacement les questions concernant les enfants handicapés (Serbie) ;</p> <p>Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1</p>	<p>Acceptée</p>	<p>A41 Cadre constitutionnel et législatif</p> <p>F4 Personnes handicapées</p> <p>Personnes affectées : - les personnes handicapées</p>	
<p>119.23 Ratifier et mettre en œuvre le Protocole de 2014 à la Convention sur le travail forcé, 1930 (no 29) de l'Organisation internationale du Travail (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ;</p> <p>Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1</p>	<p>Acceptée</p>	<p>A12 Acceptation des normes internationales</p> <p>D27 Interdiction de l'esclavage, de la traite des êtres humains</p> <p>E32 Droit à des conditions de travail justes et favorables</p> <p>Personnes affectées : - les femmes - les enfants - les migrants</p>	

<p>119.46 Continuer à élaborer et à mettre en œuvre des programmes et des projets visant à améliorer l'emploi des jeunes (Philippines) ; Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1</p>	<p>Acceptée</p>	<p>E31 Droit au travail Personnes affectées : - personnes/groupes vulnérables</p>		
<p>119.158 Poursuivre le renforcement des efforts visant à mettre en œuvre le plan national de développement sanitaire (Afrique du Sud) ; Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1</p>	<p>Acceptée</p>	<p>E41 Droit à la santé - Général S03 SDG 3 - santé Personnes affectées : - général</p>	<p>Droit à la santé</p>	<p>ODD3</p>

Thème : Droits des femmes

<p>119.232 Redoubler d'efforts pour accroître la participation des femmes à la vie publique et lutter contre les violences sexuelles et sexistes (Ouganda) ; Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1</p>	<p>Acceptée</p>	<p>F13 Violence contre les femmes F12 Discrimination à l'égard des femmes S05 SDG 5 - égalité des sexes et autonomisation des femmes Personnes affectées : - les femmes</p>		
<p>119.227 Poursuivre les mesures visant à autonomiser les femmes et les filles en leur offrant des chances socioéconomiques égales et encourager leur participation aux niveaux politique et décisionnel (Inde) ;</p>		<p>F11 Promotion des femmes</p>		

<p>Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1</p>	<p>Acceptée</p>	<p>F14 Participation des femmes à la vie politique et publique</p> <p>S05 SDG 5 - égalité des sexes et autonomisation des femmes</p> <p>Personnes affectées :</p> <p>- les femmes</p>		
<p>119.213 Adopter et mettre en œuvre, conformément à l'objectif 5 du développement durable, une législation qui traite de la violence familiale, et prendre des mesures concrètes pour mettre fin à la violence familiale et au viol conjugal (Pays-Bas) ;</p> <p>Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1</p>	<p>Acceptée</p>	<p>A41 Cadre constitutionnel et législatif</p> <p>D29 Violence domestique</p> <p>F13 Violence contre les femmes</p> <p>S05 SDG 5 - égalité des sexes et autonomisation des femmes</p> <p>Personnes affectées :</p> <p>- les femmes</p>		
<p>Thème : Droits de l'enfant</p>				
<p>119.180 Poursuivre les plus grands efforts pour permettre à tous les enfants d'accéder à l'enseignement primaire et secondaire, éliminer l'analphabétisme et investir dans l'amélioration de la qualité et des compétences des enseignants (Pologne) ;</p> <p>Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1</p>	<p>Acceptée</p>	<p>E51 Droit à l'éducation - Général</p> <p>E52 enseignement primaire</p> <p>E53 enseignement secondaire</p> <p>S04 SDG 4 - éducation</p> <p>Personnes affectées :</p> <p>- les enfants</p>		
<p>119.233 Prendre des mesures pour éliminer le travail des enfants, y compris dans les mines illégales, et mettre en place des structures pour aider les enfants concernés (Australie) ;</p> <p>Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1</p>	<p>Acceptée</p>	<p>F33 Enfants : protection contre l'exploitation</p> <p>B6 Entreprises et droits de l'homme</p> <p>Personnes affectées :</p> <p>- les enfants</p>		

119.65 Mettre pleinement en œuvre le plan d'action national pour mettre fin au mariage des enfants en promouvant des campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale visant à prévenir les grossesses chez les enfants (République populaire démocratique de Corée) ;

Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1

Acceptée

A46 Plans d'action nationaux sur les droits de l'homme (ou domaines spécifiques)

F31 Enfants : définition ; principes généraux ; protection

Personnes affectées :

- les enfants

Thème : Justice et lutte contre l'impunité

119.197 Protéger les personnes contre les violences sexuelles, en particulier dans les conflits armés, et fournir des services médicaux et un accès à la justice aux victimes (France) ;

Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1

Acceptée

B51 Droit à un recours effectif

F13 Violence contre les femmes

B53 Soutien aux victimes et aux témoins

S05 SDG 5 - égalité des sexes et autonomisation des femmes

B52 Impunité

Personnes affectées :

- les femmes

- les filles

119.145 Accélérer les efforts en vue de la mise en œuvre intégrale de la politique nationale 2017-2026 sur la réforme du secteur de la justice (Namibie) ;

Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1

Acceptée

S16 SDG 16 - paix, justice et institutions fortes

B52 Impunité

D51 Administration de la justice et procès équitable

Personnes affectées :

- général

119.142 Établir des mécanismes de justice transitionnelle, lutter contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et renforcer la coopération avec la Cour pénale internationale (Costa Rica) ;

Source de la position : A/HRC/42/5/Add.1 - Para. 1

Acceptée

B11 Droit international humanitaire

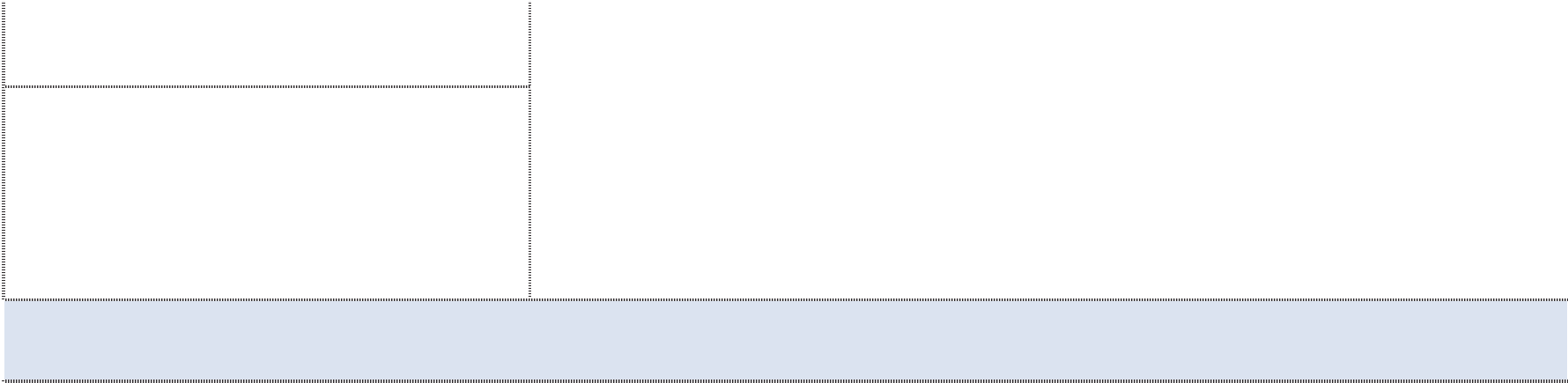
B52 Impunité

B54 Justice transitionnelle

A28 Coopération avec d'autres mécanismes et institutions internationaux

Personnes affectées :

- les personnes touchées par un
conflit armé



- 1) Parlement ;
- 2) Gouvernement (Mir
- 1) Convention relative aux droits
- 2) La constitution (Art. 43)
- 3) La loi n°09/001 du 10 janvier 23
- 4) La loi n°08/11 du 14 juillet 2008 portant protection des pe
- 1) Reproduire et vulgariser | D'ici 2022 parvenir à :
- 2) Mener les actions pour a
- 3) La mise en œuvre effecti
- 4) Incertion dans la société (|
- 1) Inclusivité 85%
- 2) Autonomisation de la pers
- 3) Incertion dans la société (|
- 4) Accessibilité 45%



1) METPS,

1) Protocole 2014 relatif à la con

1) Mise en œuvre effective
des lois (mesures)
existantes ;

1) Amélioration des conditio

	2) Parlement,	2) Convention n°189 sur les trav	2) Soumission aux autorités	2) Reduction de taux de chô
	3) BIT, OSC, CNDH, OP	3) Convention n°190 sur la violer	3) Soumission aux autorités	3) Accélération du PRAP et P
		4) Constitution RDC		4) Redynamisation de l'ONEI
		5) Loi n°16/010 du 15 juillet modifiant et complétant la loi n°	5) Mise en œuvre du docum	
		6) Soumission des recommandations précitées		

adopter les projets des textes réglementaires de la CSU par le gouvernement afin de rendre opérationnel le cadre de mise en œuvre de la CSU ,Organiser un plaidoyer auprès des ministres du budget et des finances en vue d'obtenir l'augmentation du budget de l'état pour la santé en 2022 pour étendre les actions

1) Min Santé,	1) Mettre en application la loi n°	1) Vulgariser à tous	1) D'ici 2022 ,Accrc
2) Parlement		2) Mise à jour conti	2) D'ici 2022 ,Accr
3) Les partenaires techniques et financiers (BM, FM, US		3) Mise en œuvre e	3) D'ici 2022 ,Accrc
		4) Revue annuelle	4) D'ici 2022 ,Accroitre Cot
			5) D'ici 2022 ,Accrc
			6) D'ici 2022 , Dimi
			7) D'ici 2022 ,Accrc
			8) D'ici 2022 ,Accrc

sonne handicapées 50%

progressive)

ns des jeunes et lutte contre la délinquance juvénile

mage et de pauvreté

ROYEN

VI

ent national de l'emploi et formation professionnelle

oitre la proportion des femmes enceintes de 52% à 61% qui ont utilisé les services de CPN4,

oitre la prévalence contraceptive moderne des femmes en âge de procréer de 8% à 13%

oitre la proportion de cas de SVS et leurs prises en charges avec le kit PEP de 2018 à 2020,

ouverture vaccinale par antigène et par province chez les enfants et femmes en âge de procréer à 80%

oitre Nombre d'enfants de 6-59 mois qui ont reçu les suppléments en vitamine A de 15284426 à 19845000

nuer le Taux d'incidence du paludisme pour 1000 personnes de 123 à 24,

oitre le nombre des malades VIH mis sous ARV 15% à 90%,

oitre le nombre des malades VIH mis sous ARV avec charge virale supprimée 15% à 90%

ANNEXE 13 et 14

Déclaration du Groupe Thématique Droits Civils et Politiques



Feuille de route/GROUPE DESC

Présentation de la thématique dans le cadre EPU

La RD Congo lors de son 3^{ème} passage de l'EPU a reçu 4 recommandations relatives à la thématique **DESC** :

- Rec. 119.258 (SERBIE) : Droits des personnes handicapées
- Rec 119.23 (Royaume Uni) : Sur le travail forcé
- Rec 119.46 (Philippines) : Emploi des jeunes
- Rec 119.158 (Afrique du sud) : Plan National de développement Sanitaire

Etat des lieux

A ce jour, les recommandations de la 3^{ème} session de l'EPU telles qu'acceptées par la RDC dans le domaine des DESC connaissent des avancées significatives, nonobstant quelques difficultés en passe d'être résolues. On note par exemple dans le domaine de l'éducation de base, la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement qui d'ailleurs a permis un accès à l'éducation de plus de 80% d'enfants de toutes catégories confondues, bien qu'il nécessite à ce jour des efforts à fournir sur le plan financier des infrastructures et ressources humaines qualifiées.

En ce qui concerne l'approche basée sur les droits humains et le genre, on note la garantie des droits à l'éducation et une proportion élevée des filles à l'âge de scolarité.

Certaines couches de la population (pauvre) y ont accès et toutes les provinces sont concernés.

Objectif Final

Cette recommandation a pour objectif final :

- L'inclusivité
- L'autonomisation
- L'accessibilité
- L'insertion

La thématique touche les droits :

- A l'éducation
- A la santé
- Au travail
- Les droits des PVH-APV (personne avec handicap et autres personnes vulnérables)

Actions

Au niveau légal et institutionnel :

Il nécessite une mise en œuvre effective des programmes liés aux droits économiques, sociaux et culturels

Au niveau de renforcement de capacités :

- Nous avons noté la nécessité d'intensifier des diverses formations du personnel enseignant
- Moderniser les structures

Parties Prenantes

- Exécutif : EPST, PVH-APV, Min. Santé Hygiène et Prévention, Min. de travail
- Judiciaire : Cours et Tribunaux
- Législatif : Parlement
- Autres : CNDH, OSC, PTF, etc.

Fait à Kinshasa, le 22/10/2021

Rapporteur INAKA Marie Clotilde Melissa

Conseiller Patrick LUMUMBA

YODI-SHEMBO

ANNEXE 15

- Feuille de route Droits de la Femme
- Déclaration du GT Droits de la Femme



FEUILLE DE ROUTE EPU	
Vers une mise en œuvre durable et inclusive	
PHASE 1 THEMATIQUE DES DROITS HUMAINS	
Recommandations	Attributs
119.232. Redoubler des efforts en vue d'accroître la participation des femmes à la vie publique et combattre le violence sexuelle.	
Droit de participer aux affaires publiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer les pouvoirs législatif, exécutif et administratif ; - Le suffrage universel et égalitaire ; - Accès aux postes de la fonction publique.
Droit à la non-discrimination	<ul style="list-style-type: none"> - Egalité devant la loi et protection de la personne ; - Discrimination direct ou indirect de la part d'acteurs publics annulant ou compromettant l'accès à la justice, - L'accès à un niveau de vie adéquat, à la santé et à l'éducation - L'égalité de chance en matière de moyen de subsistance ; - Mesures spéciales notamment pour la participation à la prise de décision.
119.227. Poursuivre l'exécution des mesures propres à autonomiser les femmes et les filles en leur offrant l'égalité des chances socioéconomiques et encourager leur participation dans les structures politiques et les organes de décision(Inde).	
Droit à la sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> - sécurité des revenus des travailleurs ; - accès abordable aux soins de santé, - Soutien aux familles, aux enfants et aux adultes dépendants ; - Régime d'aide sociale.
119.213. Adopter et appliquer dans l'esprit des ODD5 de développement durable, une loi qui porte sur les violences domestiques et prendre des mesures concrètes pour éliminer la violence domestique et le viol conjugal.	
Droit de ne pas subir *la violence (Violence contre les femmes).	<ul style="list-style-type: none"> -Santé sexuelle et reproductive ; -Violence domestique ; -Violence au travail, travail forcé et traite des êtres humains ; -Violence communautaire et abus par les forces de l'ordre.
Vision	

Accroître à 50% le taux participation des femmes à la vie publique ;

Faciliter l'accès des femmes aux ressources ;

Eradiquer toutes les formes des violences à l'égard des femmes

PHASE 2 : ANALYSE

Actions

**Vulgariser les instruments juridiques et les textes règlementaires protégeant les femmes et les filles ;
Sensibiliser sur les bienfaits de la participation des femmes à la vie publications et aux méfaits des violences ;**

Consulter les parties prenantes et échanger les expériences et meilleures pratiques ;

Mener des plaidoyers pour une meilleure promotion et protection des droits des femmes.

CIBLES

- **Leaders communautaires, leaders religieux, les associations des victimes, hommes, filles et garçons ;**
- **Autorités politico-administratives et judiciaires.**

RESPONSABILITE DES CIBLES

S'approprier et contribuer au respect des droits de l'homme.

Veiller à l'application stricte des différentes mesures.

PHASE III .DEFINIR LES INDICATEURS DE RESULTATS

Recommandation119.232./ Droit de participer aux affaires publiques.

- Mettre en place et rendre opérationnel les deux structures chargées de la mise en œuvre de la loi sur la parité ;
- Revisiter la loi électorale et rendre contraignante l'alignement paritaire homme- femme sur les listes électorales.

Recommandation119.232/ Droit à la non-discrimination.

- Poursuivre en place et rendre opérationnel les deux structures pour la mise en œuvre de la parité ;
- Revisiter la loi électorale pour rendre contraignant l'alignement paritaire homme femme sur les listes électorales

Recommandation119.232/Droits de ne pas subir la Violence (violences à l'égard des femmes).

- Poursuivre la mise en place des sous-secrétariats pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 ainsi que les autres Résolutions connexes dans les provinces et les territoires ;
- Poursuivre les réformes du secteur de sécurité avec la mise en place des conseils locaux de sécurité de proximité ;
- vulgariser la Résolution 1325 et les autres Résolutions connexes.
- Traduction et production des instruments juridiques et textes dans les langues nationales
- Vulgariser, les informations en rapport avec l'accord cadre d'Adis Abeba auprès des femmes et des communautés ;
- Soutenir la participation des femmes au processus des résolutions des conflits et renforcer leurs capacités en matière de gestion et transformation des conflits ;

Recommandation 119.227/ Droit à la sécurité sociale.

- Réforme de la loi sur les SMIG ;

- Amener l'INPP à avoir les programmes structurels de formation
- Engager des réformes pour la mise en retraite et améliorer le taux de traitement de la rente ;
- Adopter une loi spécifique sur le régime d'aide sociale.
- Installer dans toutes les Institutions, un système d'alerte précoce dénonçant les cas d'exploitation/abus sexuels ;

Recommandation 119.213/ Droit de ne pas subir la violence (violence contre les femmes).

- Renforcer les commissions spécialisées des FARDC et de la PNC en capacité technique, matérielle et financière pour une meilleure protection des victimes des violences basées sur le genre et de l'enfant.
- Adopter une loi spécifique sur les violences domestiques.

DELAI de MISE EN ŒUVRE

3 ans d'ici 2024

Qui sont mes alliés.

- **Les OSC, les institutions d'appui à la démocratie, les partenaires techniques et financiers.**

Risques et défis	Mesures pour atténuer les risques
<ul style="list-style-type: none"> - Les pandémies (Ebola, COVID-19, choléra ; - L'insécurité ; - Insuffisance des moyens financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre des mesures de prévention contre les pandémies ; - Instaurer la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire national. - Mobiliser et Disponibiliser

DECLARATION ORALE.

Atelier :

« Examen périodique universel sur les droits de l'homme en RDC ».

Thématique droits des Femmes.

1. Présentation de la thématique.

Lors de son 3^{ème} passage EPU, la RDC a reçu 77 recommandations relatives à la thématique Droit des femmes parmi lesquels 75 ont été acceptées et 2 ont été notées.

2. Etat de lieux

A ce jour la RDC a partiellement mis en œuvre la recommandation. Notre analyse révèle que les femmes demeurent sous - représentées dans les instances de prise de décision. Par contre, elles sont en grand nombre victimes des violences sexuelles.

3. Présentation de la feuille de route.

- L'objectif final de la recommandation consiste à accroître la participation et éradiquer les violences sexuelles.
- La thématique touche en particulier les droits suivants : Droit de participer aux affaires publiques, Droit à la non-discrimination et Droit de ne pas subir la violence.
- Nous avons identifié les actions suivantes pour y répondre :

Au niveau légal et institutionnel.

- Poursuivre en place et rendre opérationnel les deux structures pour la mise en œuvre de la parité ;
- Revisiter la loi électorale pour rendre contraignant l'alignement paritaire homme femme sur les listes électorales.

- Vulgariser les instruments juridiques et les textes réglementaires protégeant les femmes et les filles.
- Poursuivre la mise en place des sous-secrétariats pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 ainsi que les autres Résolutions connexes dans les provinces et les territoires ;
- Poursuivre les réformes du secteur de sécurité avec la mise en place des conseils locaux de sécurité de proximité. vulgariser la Résolution 1325 et les autres Résolutions connexes.
- Traduire et produire des instruments juridiques et textes dans les langues nationales
- Vulgariser, les informations en rapport avec l'accord cadre d'Addis-Abeba auprès des femmes et des communautés.

Au niveau du renforcement des capacités

- Consulter les parties prenantes et échanger les expériences et meilleures pratiques ;
- Soutenir la participation des femmes au processus des résolutions des conflits et renforcer leurs capacités en matière de gestion et transformation des conflits.

Au niveau de l'éducation aux droits humains.

- Sensibiliser sur les bienfaits de la participation des femmes à la vie publique et aux méfaits des violences.

Les principales parties prenantes identifiées pour assurer une mise en œuvre durable sont :

Au niveau Exécutifs.

Président de la république, 1^{er} Ministre, Ministres en charge de la justice, l'intérieur, les droits humains, Genre, famille et enfant, Budget, et finances.

Au niveau Judiciaire.

Cours Constitutionnelle, Conseil d'Etat, Cours de cassations, Parquet Général de la République, Hautes cours, Auditorat.

Au niveau Législatif.

Assemblée nationale ; Sénat, Assemblées provinciales, gouvernements provinciaux.

Au niveau des autres institutions.

La CNDH, CENI, CESAC, Conseil économique et social.

Les résultats attendus pour démontrer le progrès sont les suivants :

- L'augmentation du taux de participation des femmes à 50% dans les instances de prise de décision d'ici 2024 ;
- La réduction des cas incidents de violences sexuelles et l'application de politique de la tolérance ;
- L'application stricte des différentes mesures protégeant les femmes ;
- Les communautés s'approprient et contribuent au respect des droits des femmes.

ANNEXE 16

Déclaration des Droits de l'Enfant



Déclaration Droits de l'Enfant

Groupe Thématique Droits de l'Enfant

A ce jour, les recommandations de l'EPU se rapportant à la thématique « droits de l'enfant » sont partiellement mise en œuvre. Le gouvernement a adopté certaines politiques visant à améliorer les droits des enfants. C'est notamment le programme de gratuité de l'enseignement de base.

Une analyse de la situation a révélé que :

- Le nombre d'enfants à l'âge scolaire a augmenté. Cependant, il subsiste le risque que certaines filles ne finissent pas leur cursus scolaire, notamment à cause des pratiques visant à exclure les filles enceintes de l'école et de certaines coutumes empêchant de scolariser les enfant filles ;
- Par ailleurs, les enfants vivant avec handicap font face à des difficultés à cause du manque d'infrastructures adaptées.
- Les provinces affectées par les conflits armés et d'autres provinces telles que le grand Kasaï sont particulièrement touchées.

Les objectifs finaux des recommandations 180 et 233 sont :

- Assurer à tous les enfants filles et garçons le droit d'accéder à une éducation de base de qualité, inclusive et financée par l'état avec des ressources intérieures accrues et durables.
- Abolir les pires formes de travail des enfants.

La problématique touche en particulier les droits suivants : droit à l'éducation et la protection contre l'exploitation.

Nous avons identifié les actions suivantes pour y répondre :

- *Gratuité totale*
- *Accès à l'éducation*
- *Qualité de l'éducation*
- Sortir tous les enfants des mines où ils sont soumis aux pires formes de travail ;
- Restauration de la paix et de l'autorité de l'état dans les zones en conflit.
- Accroissement du contrôle de l'Etat sur les mines artisanales à travers le pays.

Les principales parties prenantes identifiées pour assurer une mise en œuvre durable sont :

- Au niveau de l'exécutif : EPSP (secrétariat général), Présidence de la République, Ministère des droits Humains, Ministère de la Justice ;
- Au niveau législatif : Parlement
- Autres : CNDH, société civile (CONEPT), parents d'élèves.

ANNEXE 17

Feuille de route Justice et lutte contre l'Impunité



Évaluation/commentaires sur le niveau de mise en œuvre

Indicateurs

Point Focal

Structurels

Processus

Résultat - 2024

(i) Secrétaire permanent du CSM, Conseiller en charge de l'administration de la justice	Rien à signaler	Mise en place du P-DDRCS	Réduction de taux de criminalité sexuelle,
(ii)		Ordonnance 21/015 du 03/5/2021 portant état de siège	Accroissement du taux d'accès à la justice et à la réparation
(iii)		Organisation d'une table ronde pour la création du Fonds national de Réparation des Victimes de Violences Sexuelles et Crimes graves en RDC (FONAREV)	
Conseiller chargé de la sécurité, police et ordre public (Min Intérieur)		Actualisation du Plan d'Action Prioritaire de la Réforme de la Justice (PANR)	
		Formation des acteurs judiciaires sur la Justice transitionnelle	
Direction de la santé de la famille et groupes spécifiques, DGOGSS, Conseillère spéciale du Chef de l'Etat en matière de violence sexuelle basée sur le genre		Existence d'une proposition et projet de décret des lois sur la justice transitionnelle	
		loi portant création d'une Commission Vérité et réconciliation	
		contre les Violations Basées sur le Genre (SNVBG)	

Ministre de la Justice, Président de l'Assemblée Nationale, le Secrétaire permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature	Mise en place de l'INAPJ	Nomination des animateurs de l'INAFORJ	
		Examen de la proposition de loi modifiant la Loi sur les Tribunaux de commerce	
		Adoption du plan d'action prioritaire 2018-2022	Niveau de mise en œuvre de la Politique Nationale de la Réforme de la Justice
Ministre de la Justice,		Existence du Groupe de travail sur la justice transitionnelle, Décision du Président du CSM pour la formation des magistrats sur la justice Transitionnelle	Le procès sur l'assassinat de deux experts de l'ONU (dans le Kasai-Occidental
Ministre des Droits Humains, la CNDH, le Président du Cadre de Concertation de la Société Civile			Réouverture du procès sur l'affaire CHEBEYA & BAZANA ;
Secrétaire Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature			Début de l'indemnisation des victimes de la guerre des six (6) jours à Kisangani

ANNEXE 18

MOT DE CLOTURE DE L'ATELIER DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DES DROITS HUMAINS





Ministère des Droits Humains

Le Ministre

**MOT DE CLOTURE
DE L'ATELIER DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

- **Honorables Députés ;**
- **Excellence Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique ;**
- **Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités, tout protocole respecté ;**

Nous avons eu l'honneur hier d'ouvrir l'atelier d'évaluation des recommandations issues de l'examen périodique Universel 3^{ème} cycle pour l'élaboration d'une feuille de route.

Nous osons croire que la feuille de route, élaborée par les différentes parties prenantes, au niveau institutionnel, la société civile et les partenaires internationaux, facilitera le taux de réalisation et la mise en œuvre des 239 recommandations acceptées par la RDC en date du 7 mai 2019.

Cette feuille de route permettra à la République Démocratique du Congo de mener les actions pour contribuer à l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans le pays et de favoriser un environnement propice pour la mise en place des mécanismes de Justice Transitionnelle qui assurera aux

Adresse :

Immeuble Kasai, 4^{ème} et 5^{ème} Niveaux (Place Royale)
Kinshasa/Gombe
www.droits-humains.gouv.cd

Contact :

Tél. : +243 99 99 62 005 | +243 81 26 60 533 | +243 82 15 22 660
Email. : secab@droits-humains.gouv.cd
secabdroitshumains@gmail.com

Congolais, surtout dans les zones à conflit la paix et l'obtention des réparations pour les dommages causés.

Nous réitérons nos remerciements à l'Ambassade du Royaume de Belgique, à la représentation de l'union européenne, à l'UPR Info et au centre Carter pour leur appui tant matériel que logistique pour la réalisation de cet Atelier.

Nous ne manquerons pas de remercier tous les experts pour leur disponibilité et leur contribution dans l'élaboration de cette feuille de route.

Sur ce fait, nous déclarons clos l'atelier d'évaluation des recommandations issues de l'examen périodique Universel 3^{ème} cycle pour l'élaboration d'une feuille de route.

Nous vous remercions.

Me Albert Fabrice PUELA

Adresse :

Immeuble Kasai, 4^{ème} et 5^{ème} Niveaux (Place Royale)
Kinshasa/Gombe
www.droits-humains.gouv.cd

Contact :

Tél. : +243 99 99 62 005 | +243 81 26 60 533 | +243 82 15 22 660
Email. : secab@droits-humains.gouv.cd
secabdroitshumains@gmail.com

ANNEXE 19

LISTE DES EXPERTS A L'ATELIER D'EVALUATION DES RECOMMANDATIONS DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL 3^{ème} CYCLE



**Liste des experts à l'atelier d'évaluation des recommandations
de l'examen périodique universel 3^{ème} cycle**

THEMATIQUE	N°	NOMS	INSTITUTION	FONCTIONS	TELEPHONE
DROITS CIVILS ET POLITIQUES	1	Prof. André MAZYAMBO	CNDH	SECRÉTAIRE TECHNIQUE	+243999933102
	2	TSHIALA Bienvenu	CNDH	SECRETARE TECHNIQUE ADJOINT	+243815009780
	3	DISMAS KITENGE	PROVINCE	PRESIDENT DU GROUPE LOTUS	+243828469322 +243998539252
	4	WEMBOWA Henri	CNDH	CONSEILLER	+243816582458
	5	MASIALA MVIKA GUSTAVE	CABINET MIN. DH	CHARGÉ D'ETUDES	+243991183912
	6	CHRISTEL BULEMBI	CABINET MIN. DH	CHARGÉ D'ETUDES	+243996546483
	7	MUTUKU MINTOBUS Jean Pierre	Ministère de la Communication et Médias, Porte-Parole du Gouvernement	CHARGE D'ETUDES	+243824030290
	8	KIKUNI KAMPANGA	CIDH		+243999913665
	9	BONFUNZO BOKELA	CIDH		+243896111520 +243813234461
	10	NGIMBI GABRIEL	CIDH		+243898919155
	11	MARTIN MPOMBI	INTERIEUR		+243814532655
	12	PHILIFE PELE MOKE	DH		+243815254319
	13	BONKUNDO BOKAWA	Ministère de l'Intérieur		+243810822254
	14	Hon.MBANGA SEBASTIEN	Assemblée Nationale	DÉPUTÉ	+243817405748
	15	Me GEORGES OPOMBO	AMADHA	RAPPORTEUR	+243823829235
	16	Rose KAMWANYA	CAFEM/SOCIETE CIVILE	SECRÉTAIRE	+243821303715
	17	PAOLA KUNTONDA	ASSEMBLEE NATIONALE	DÉPUTÉE	+243815848979
	18	AMINATHA MIANDABU	CIDH		+243817104913 +243808646109
	19	CEDRICK MALABA	MINAFFET		+243815840418
	20	KWAVUVU	CARTER		+243811723363
	21	BAYE WILLIAM	CNDH	CONSEILLER	+243993070700

THEMATIQUE	N°	NOMS	INSTITUTION	FONCTIONS	TELEPHONE
DROITS ECONOMIQUES SOCIAUX CULTURELS	1	SUMAYILI	Ministère de l'Economie Nationale	CHARGÉ D'ETUDES	+243822185873
	2	LUMUMBA PATRICK	MIN DH	CONSEILLER	+243812506065
	3	MEDARD KALEDA	MINISTERE PVH	CONSEILLER	+243817439005
	4	PHILIPPE MINGA IKUL	CIDH	DIRECTEUR ECONAT	+243812856322
	5	BABOTO MBENGA DAMIEN	CIDH	DIRECTEUR FP	+243998135372
	6	KABAMBA TRIPHON	METPS	CIDH	+243816693504
	7	INAKA BOOLU	MIN SANTE	EXPERTE	+243992434295
	8	ANNE MARIE KASSESSA	MIN PVH	CHARGE D'ETUDES	+243906186041
	9	DAMIEN BABOTA	PVH	EXPERT CIDH	+243998135372
	10	ESANGANYA Pierre	CNDH	CHEF DE CABINET	+243810760515
	11	MULIMILWA Séraphin	Ministère du Plan	CONSEILLER	+243812198185
	12	HON. MUPEKA JOSLINE	ASSEMBLEE NATIONALE	DEPUTEE	+243997047503
	13	FOLQUIN OMANGA	CULTURE ET ARTS	CONSEILLER	+243819999912
	14	SALIMATA TRAORE	BCNUDH		+243823502505
	15	INGULU NGANGELI TSHETSHE	MIN AFFAIRES SOCIALES	CONSEILLER	+243996565421
	16	JEAN MARIE LUKONGO	PROVINCE		+243810271931
	17	YVES MANZA	AOT	RAPPORTEUR	+243818550855
	18	JEAN ETIENNE MAKILA	FENAPHACO	DIREC ADMIN.	+243819982053
	19	VACKA CLEMENCE	CNDH	CONSEILLERE	+243821238551
	20	ALBERT MAFOLO	PRESSE POTENTIEL	JOURNALISTE	+243810672925

THEMATIQUE	N°	NOMS	INSTITUTION	FONCTIONS	TELEPHONE
JUSTICE ET LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ	1	KASHAMA NGOIE	Cours et Tribunaux	MAGISTRAT	+243998365573
	2	MAKWALA NGAMUTA	DH	DIRECTEUR	+243815087731
	3	NGIZANI LUTUMBA	JUSTICE	DIRECTEUR	+243810514108
	4	BINDA NSOKI DOUDOU	CAB MIN DH	CHARGE D'ETUDES	+243898615940
	5	BONKUNDO BOKAMUA	CIDH		+243840822254
	6	KAMBUMA N'SULA Jean Marie le	Cour Constitutionnelle	MAGISTRAT	+243972245734
	7	OMETUKU Véronique	CNDH	DIRCAB	
	8	BANZE John	CNDH		+243997097417
	9	GLODI DUMBI	CAB MIN DH	CHARGE D'ETUDES	+243820376809
	10	DIANGENDA Marthorel	CNDH	CONSEILLER	+243992132225
	11	HON. KITENGE GASTON	ASSEMBLEE NATIONALE	DEPUTE	+243970687649
	12	ALBAN NGODI	BCNUDH	OFFICIER DE DROIS DE L'HOMME	+243970871328
	13	JUNIOR SAFARI	REPRODEV	COORDON NATIONAL	+243995067406
	14	AARON MUKALENGI	ANMDH	COORDON PROGRAMME	+243818045743
	15	USENI FATAKI	COJESKI	COORDON NATIONAL	+243998333906
	16	HON. ODIANE PAUL	ASSEMBLEE NATIONALE	DEPUTE	+243815996609
		17	KHONDE SITU	MIN INTERIEUR	CONSEILLER

THEMATIQUE	N°	NOMS	INSTITUTION	FONCTIONS	TELEPHONE
DROITS DES FEMMES ET VIOLENCES SEXUELLES	1	SESANI MAKUNTIMA Roger	Ministère Du Genre, Famille et Enfant	EXPERT	+243998196584
	2	MANDOMBA NZENGELE	CIDH/DH	EXPERT	+243821628321
	3	KESA MAHIO CORINNE	CAB MIN DH	CHARGE D'ETUDES	+243970478133
	4	EMMANUEL MUCIZA BATUMIKE	CIDH	REDACTEUR	+243970605357
	5	AIDA KALENGA	CIDH	SECRETAIRE PERMANENTE	+243998528156
	6	JOSAPHA PUMBULU	JUSTICE	CONSEILLER	+243815125924
	7	NSINGA BOSOBI Chimène	CNDH	CONSEILLER	+243903704106
	8	KAZADI Alidor	CNDH	CONSEILLER	+243898915134
	9	Guichel Shongo	Ministère de la Santé		+243852951300
	10	Gianelly MAVUNGU	CNJ		+243816463854
	11	HELENE SODI	CAB MIN DH	JOURNALISTE COM	+243970133766
	12	KUHATELELA LUCIE	ASSEMBLEE NATIONALE	DEPUTEE	+243813506604
	13	ASTRID TAMBWE	ONG	RAPPORTEUSE	+243811995960
	14	FIFI KANDOLO		SECRETAIRE	+243824155845
	15	FELICIEN MATAMASHI	PROVINCE REFEDEF	COORDONATEUR	+243822451231
	16	HON. MAMIE ADIGBA	ASSEMBLEE NATIONALE	DEPUTE	
	17	CLEMENCE MUJINJA	MIN GENRE FAMILLE ET ENFANT	CONSEILLERE	+243844639305

THEMATIQUE	N°	NOMS	INSTITUTION	FONCTIONS	TELEPHONE
DROITS DES ENFANTS	1	MBUADI BALHA BALHA	DH	DIRECTEUR	+243812445016
	2	LUKUSA DIMANDJA JEAN	CIDH	REDACTEUR QUESTION SECURITE	+243816835356
	3	MASANGA CLARISSE	CAB.MIN DH	CHARGE D'ETUDES	+243824189577
	4	MBALAKA NZETIKALA	CIDH		+243895101230
	5	Viviane KITETE	JUSTICE		+243813142788
	6	NATHALIE YOKA	SOCIETE CIVILE/SMM	SEC GENERALE	+243811917115
	7	BAKALI KASUMBA	CNDH		+243998173359
	8	NGUNDU BUETUSA MIMIE	ONG	CONSEILLERE JURIDIQUE	+243998311379
	9	CRISPIN KOBOLONGA	ACVDP	PRESIDENT	+243998327625
	10	OLEKO YANANA Dani	Ministère des Mines	CONSEILLER	+243817666676
	11	JEAN BAPTISTE BADESIRE	CENTRE CARTER	OFFICIER DE PROTECTION	+243812316486
	12	MBUYI BETUMESU	EPSP	CONSEILLER	+243897731614